

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

* * *

UNIVERSITE KASDI MERBAH -OUARGLA
Faculté des Lettres et des langues étrangères
Département des Langues Etrangères



ECOLE DOCTORALE ALGERO-FRANÇAISE
Antenne de l'Université Kasdi Merbah -Ouargla

Mémoire

Pour l'obtention du diplôme de

MAGISTER DE FRANÇAIS

Option: Sciences du langage

Présenté et soutenu publiquement par

Sofiane OURLIS

Titre

GRAMMATICALITE ET CONSTRUCTIONS SYNTAXIQUES

DANS LES ECRITS DES ETUDIANTS DU FLE

Cas des étudiants de quatrième année licence de français

Université Kasdi MERBAH de Ouargla

Directeur de recherche

Dr. Salah KHENNOUR

Les membres du jury

Pr. Abdelouahab DAKHIA. Professeur, Université de Biskra- Président

Dr. Salah KHENNOUR. Professeur, Université de Ouargla- Rapporteur

Pr. Foudil DAHOU. Professeur, Université de Ouargla- Rapporteur

Année universitaire : 2011-2012

Dédicaces

Je dédie ce travail à mes chers parents qui m'ont soutenu tout au long de mon parcours, à mes frères et sœurs et proches.

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord mon encadreur, le docteur KHENNOUR Salah, qui m'a dirigé tout au long de mon travail de recherche par ses conseils et orientations qui m'ont été d'une grande utilité pour mener ce travail.

Je tiens également à remercier tous ceux qui de loin ou de près ont contribué à la réalisation de ce travail.

Introduction générale.

L'étude et l'apprentissage du français langue étrangère a pour finalité essentielle la maîtrise de la langue française. Cette langue a été la source de plusieurs recherches concernant son enseignement et les problèmes auxquels elle est confrontée et les moyens nécessaires pour son développement etc. Toutes ces recherches bien menées travaillent pour une meilleure prise en charge de la langue française et de son enseignement de manière à ce qu'elle soit répandue avec facilité et efficacité.

Cependant, et malgré tous les moyens colossaux mis à la disposition des étudiants, l'acquisition de cette langue fait encore défaut. Ce cas est remarqué dans l'enceinte de l'université de Kasdi Merbah où il a été constaté des cas préoccupants s'agissant des erreurs relevées dans les manifestations écrites des étudiants de ladite université.

Les encadreurs craignent, à juste titre, que le processus d'apprentissage de la langue française ne permette pas d'atteindre l'objectif visé, que ce soit en termes de taux de réussite ou encore, plus généralement, de maîtrise de la langue cible, première langue étrangère du pays qui équivaut à un pont nous reliant au monde extérieur. Par ailleurs, la langue française permet aux étudiants une insertion et une intégration rapide aux nouvelles technologies et aussi à un travail et une stabilité à l'heure de la mondialisation.

En outre, la communication par voie écrite ou orale est fondée sur une bonne maîtrise de la langue française ; or, nous constatons quotidiennement que la langue qu'utilisent les étudiants est imparfaite et ils donnent l'impression qu'ils peinent vraiment à la maîtriser.

Les difficultés que rencontrent les étudiants de langue française langue étrangère sont alarmantes et beaucoup de tentatives ont été faites pour expliquer ce fait ou de le mettre en lumière comme ce fut rapporté dans cet article :

« C'est une autre pandémie qui frappe de plein fouet l'université algérienne. Le niveau des étudiants quant à la maîtrise de la langue de Molière

Introduction générale.

s'est dégradé au fil des années. Vu les circonstances, " cette situation devient inévitable", a déclaré à l'Expression, le célèbre linguiste américain et enseignant à l'Institut de Technologie à Massachusetts, Noam Chomsky. »¹

Cette remarque est tellement vraie et nous constatons qu'il y a des étudiants qui n'arrivent pas à émettre des séquences dans la langue française d'une manière correcte ou compatibles avec les normes de cette langue étrangère. Paradoxalement, cet état de fait coïncide avec la disponibilité de tous les matériaux pédagogiques nécessaires à un bon déroulement de l'apprentissage.

En fait, si les problèmes d'apprentissage existent, ce n'est nullement à cause du manque de moyens mais cela incombe au manque de motivation des étudiants à prendre sérieusement les choses en main. Si les étudiants sont incapables de produire correctement dans la langue française, c'est qu'ils ont un problème avec leurs compétences.

En effet, nous constatons des erreurs dans la performance et renvoie directement à une intériorisation insuffisante des normes de la langue française et une absence d'une compétence intuitive qui permettra des manifestations orales ou écrites spontanées.

Notre étude est en fait une tentative de vérification de ce fait ; il s'agira de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. Si elle est avérée, nous chercherons à déterminer si elle est marginale et ne touche qu'une petite frange d'étudiants, ou bien au contraire, si elle est générale et concerne un grand nombre d'apprenants. Ce travail sera concentré seulement et uniquement sur les productions écrites des étudiants dans le cadre officiel, c'est-à-dire, juste les copies des examens.

Nous avons opté pour ce sujet de par son importance, soucieux de contribuer à éclairer l'opinion et à sensibiliser les étudiants sur les risques

¹ BOUZEGHRANE Nadja, « Algérie : les énergies bloquées », El Watan n°4056, mardi 30 mars 2000.
Rubrique : actualité.

Introduction générale.

encourus en cas du non maîtrise de la langue française pour les mettre en face des enjeux de la nouvelle politique de la mondialisation et d'ouverture sur l'extérieur.

Ce travail est aussi une occasion pour montrer aux étudiants combien il est important de maîtriser la langue française dont l'usage dépasse celui des classes. En fait, la langue nous aide à nous développer sur le plan cognitif et sur le plan culturel et d'autres domaines tout aussi importants.

Au cours de notre travail, nous serons amenés à répondre à la problématique qui se résume dans cette interrogation :

Les étudiants de quatrième année licence de français de l'université de Ouargla sont-ils capables de produire des phrases grammaticales et maîtrisent-ils bien les constructions syntaxiques ?

Dans cette problématique, il est question d'étudier les productions des étudiants en rapport avec la grammaire française sans aborder le contexte social ou psychologique de l'apprentissage. Cette étude est donc purement grammaticale et ne se souciera que de la vérification de la conformité des écrits des étudiants aux normes de la grammaire exigées par l'usage de la langue française.

Cette problématique nous amène à envisager quelques réponses que nous allons vérifier au cours de notre projet de travail et qui se résument sous la forme de l'hypothèse suivante :

-Les étudiants n'ont pas la compétence requise pour développer leurs performances.

Pour aborder ce thème, nous avons réparti le travail en trois chapitres qui porteront respectivement sur la grammaticalité qui permet de juger et corriger les

Introduction générale.

phrases produites, sur la syntaxe et les constructions syntaxiques de la langue française et enfin sur la présentation et l'analyse du corpus.

Dans le premier chapitre, nous allons parler de la grammaire et de ses conceptions ainsi que des normes grammaticales qui régissent le bon usage de la langue française et des classes grammaticales que contient la langue, puis nous allons aborder la grammaticalité et son rapport avec la grammaire et aussi son influence dans les écrits des étudiants du FLE.

Ensuite, nous parlerons -dans le deuxième chapitre- de la syntaxe et des constructions syntaxiques ; il sera question de faire apparaître les mécanismes de formation de ces constructions et de leur combinaison et nous parlerons aussi de la phrase, l'échantillon de base de notre étude.

Dans le troisième chapitre, nous procéderons à la présentation de corpus et de son analyse pour une vérification des applications des connaissances théoriques dans le corpus que nous avons défini au préalable.

Pour mettre en application notre étude et tester la compétence des étudiants quant à la maîtrise des normes de la grammaire française, nous avons opté pour un corpus qui est, en fait, constitué d'un ensemble de copies d'examens des étudiants de quatrième année licence de français de l'université de Ouargla. Ces copies représentent un bon moyen de trouver des phrases jugées conformes aux normes, vu le caractère officiel et académique de l'examen. Ces copies contiennent aussi les écrits des étudiants qui montrent la réalité à propos de la question de la maîtrise de la langue française.

Pour ce faire, nous avons tenté d'employer les méthodes qui soient compatibles avec notre étude et ses objectifs et qui se concentrent sur l'observation et de la description du corpus afin de dégager les informations nécessaires à notre champ d'étude. Par la suite, nous entamons la phase de

Introduction générale.

l'analyse de ces informations pour tenter d'apporter une ou des réponses probables à la problématique posée.

1- La grammaire

1-1- Définition de la grammaire

Les origines de la grammaire

La grammaire est apparue pour la première fois dans la Grèce antique. Les Grecs sont les premiers à avoir une réflexion sur la grammaire et ce dans l'intérêt de comprendre leurs textes et de les transmettre à d'autres dans le but de leurs préservation. Les grecs sont les premiers au monde à avoir créé une écriture alphabétique complète, et la réflexion sur la grammaire est suscitée par le souci de faire perdurer cette écriture par sa transmission.

Au Ve et IVe siècle la grammaire consistait en l'apprentissage élémentaire de l'écriture et de la lecture. La grammaire s'appelait *grammatiké* qui veut dire lettre et érudition qui est formé avec la racine *gramma* qui signifie lettre et caractère d'écriture. Ces réflexions sur la grammaire ont vite fait surgir les réflexions philosophiques avec Platon qui a découvert les parties du discours et Aristote qui analyse la phrase en sujet et prédicat. A partir de là, il y avait des évolutions dans la grammaire comme le classement de mots en catégories.

Les grammairiens romains ont essayé de transposer le savoir grec sur leur langue, et eux, aussi, vont contribuer à l'évolution de la grammaire. Georges Mounin (1967, p.94) souligne que les grammairiens Romains sont « *la base de tout notre enseignement traditionnel* »¹. Ainsi, les romains ont ajouté certaines nouveautés comme l'existence de relations à l'intérieur de la phrase, ce qui permettra de comprendre les discours.

La grammaire a progressé au fil du temps et les acquis de ces réflexions grammaticales sont encore présents de nos jours.

¹ - NADEAU Marie et FISHER Carole, La grammaire nouvelle : la comprendre et l'enseigner, édition, Gaëtan Morin éditeur. Québec, Canada, 2006, p 07

Définition de la grammaire

La grammaire, telle que définie par les dictionnaires, est un ensemble de règles qui régissent une langue donnée. Dans cette définition, nous pouvons dire qu'il ya deux sortes de règles dans la grammaire ou plutôt deux grammaires : la grammaire en tant qu'ensemble de connaissances innées ou naturelles qui permettent de parler une langue ; la grammaire est une discipline de recherche sur la langue pour décrire et expliquer la manière de fonctionnement d'une langue. Elle est la « *description complète de la langue* »².

Par conséquent, la grammaire s'étudie sur deux plans : l'un concerne la grammaire universelle ou générale qui est commune à toutes les langues et qui représente la pensée et ses manières de fonctionnement naturel. Par là, nous entendons toutes les règles du langage implicites et qui concernent les normes sociales, communautaires et linguistiques qui permettent une prédisposition à parler une langue.

L'autre concerne la grammaire spécifique à chaque langue et qui englobe les normes basiques et élémentaires pour la compréhension et l'explication des fonctionnements d'une langue et c'est elle qui facilite l'apprentissage et l'acquisition d'une langue donnée.

La grammaire est l'ossature d'une langue ; sans elle, la langue ne serait qu'une nomenclature, qu'une liste de mots qui ne peuvent pas, à eux seuls, exprimer la pensée. La grammaire est une partie essentielle pour l'organisation d'une langue et sa transmission et diffusion dans d'autres espaces que le sien.

1-2- Les types de grammaire

Les grammairiens ont réparti la grammaire selon son évolution dans le temps. Ainsi, nous trouvons la grammaire traditionnelle pour les premières

² - Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Ed. Larousse. Paris, 1999.

Premier chapitre : la grammaticalité.

grammaires, la grammaire normative ou scolaire pour la grammaire introduite à l'école, la grammaire linguistique après l'avènement de cette dernière.

1-2-1- la grammaire traditionnelle

La grammaire traditionnelle est une « *grammaire savante* ». On l'appelle traditionnelle parce qu'elle repose sur des approches théoriques et méthodologiques qui datent des premiers moments de l'élaboration de la grammaire. Cette grammaire s'appuie dans sa description de la langue sur des connaissances et des analyses anciennes comme les catégories des mots, l'analyse logique de la phrase... cette grammaire a survécu jusqu'à nos jours.

La grammaire traditionnelle est le résultat de l'accumulation des savoirs au cours de l'histoire et chaque époque a ses savants et leurs travaux de recherche sur la grammaire. La grammaire française puise son fonctionnement dans la grammaire traditionnelle ; c'est ce que confirme J.C. Chevalier en soulignant que « *...la grammaire française, depuis le Moyen Age, subit le formidable poids de l'histoire et des théories du passé* »³.

Cela indique que la grammaire française applique toutes les théories qui englobent toutes les règles qui régissent la langue et même les exceptions. Cet état de fait suppose que la grammaire française est la doublure de la grammaire latine.

La grammaire traditionnelle est visible en observant la table des matières des manuels scolaires ; elle a pour base d'analyser le mot pour aller à la phrase et aux propositions, souvent expliquées sémantiquement.

Dans la grammaire traditionnelle, on donne moins d'importance à la syntaxe qui est réduite juste à l'étude de quelques fonctions, comme le sujet et le complément, définies par le sens. Même ces fonctions sont moins explicitées et

³ - PETIOT Geneviève, *Grammaire et linguistique*, Coll. « Campus linguistique », Ed. Armand Colin. Paris, 2000, p 16.

Premier chapitre : la grammaticalité.

expliquées, les grammairiens se basent sur des corpus définis et déterminés et l'analyse des unités est lente et longue.

Comme la grammaire traditionnelle se charge de l'écrit, elle écarte, ainsi, tout recours aux énoncés immédiatement réalisables (l'oral).

1-2-2- La grammaire scolaire ou normative

La grammaire scolaire est la grammaire enseignée dans les écoles, elle est destinée à l'apprentissage des règles de fonctionnement de la langue. La grammaire scolaire est instaurée dans le souci d'enseigner une grammaire uniformisée et par là une langue unifiée pour tous les français. Elle se caractérise par sa simplicité pour permettre son acquisition par un grand nombre des apprenants.

La grammaire scolaire est normative car elle tend à privilégier les normes grammaticales qui permettent une application correcte. En d'autres termes, la grammaire scolaire a pour objectif d'enseigner une grammaire qui permet aux élèves d'apprendre à écrire correctement en utilisant une langue considérée la langue de bon usage. La grammaire scolaire vise à atteindre un objectif essentiel qui est celui de l'orthographe considéré comme étant une clé à l'apprentissage de l'écriture.

La grammaire scolaire est primordiale pour la connaissance du fonctionnement d'une langue considérée académique, c'est pour cela que les officiels lui réservent de l'intérêt. Ils dressent une nomenclature grammaticale à utiliser dans les établissements scolaires tout en définissant les contenus, les termes de grammaire à utiliser et même les progressions à suivre.

La grammaire scolaire puise ses théories dans la grammaire traditionnelle et quelquefois elle est considérée comme telle. Avec l'apparition de la linguistique et ses théories empiriques, la grammaire scolaire a connu des évolutions selon les théories linguistiques influentes, par exemple l'introduction

Premier chapitre : la grammaticalité.

de quelques termes linguistiques comme les syntagmes ou dans l'analyse en utilisant l'arbre syntaxique...).

Ainsi, la grammaire scolaire est devenue un mélange d'approches traditionnelles et de théories linguistiques. Cela n'a pas empêché la grammaire traditionnelle d'être tout de même une assise de la grammaire scolaire.

1-2-3- Les grammaires linguistiques

Les grammaires linguistiques sont apparues au XX^e siècle avec l'avènement de la linguistique qui a entièrement modifié notre regard sur la langue. Avec ce nouveau phénomène, beaucoup de grammaires seront construites avec des approches théoriques nouvelles et elles sont, contrairement à la grammaire traditionnelle, méthodologiques car elles se basent sur des analyses scientifiques et rigoureuses.

Les grammaires linguistiques ont pour visée la description de la langue et de ses variétés. Les grammairiens ou linguistes analysent les structures des productions dans la langue afin de dégager les règles sur lesquelles se sont construites ces structures.

Les grammaires linguistiques fondent leurs études et recherches sur l'observation et font des analyses en utilisant des procédures scientifiques explicites.

L'observation de la langue se fait sous différentes approches, ce qui va donner naissance à plusieurs grammaires suivant les théories présentées. Ainsi, nous avons la grammaire structurale avec les oppositions des unités de la phrase sur les plans syntagmatique et paradigmatic ; la grammaire fonctionnelle qui détermine les unités de la phrase en indiquant certaines relations grammaticales ; la grammaire distributionnelle qui nous apprend la manière dont est construite une phrase à l'aide de l'analyse des constituants immédiats de la phrase et la

Premier chapitre : la grammaticalité.

grammaire générative qui souligne qu'avec un nombre fini de règles, on peut générer des phrases à l'infini.

Ce bouleversement a changé le mode opératoire de la grammaire en se détachant des approches traditionnelle et normative. Cela a apporté un nouvel air à la grammaire scolaire en modifiant les plans d'analyses et les corpus utilisés.

Beaucoup de manuels ont surgi pour un nouvel enseignement de la grammaire basé sur une observation des réalisations réelles de la langue et une analyse explicite et généralisée pour toucher un public autre que les élèves et les étudiants. Cela a permis de concevoir des manuels qui permettent aux étrangers d'apprendre une langue donnée.

Même si la grammaire scolaire a bénéficié de l'apport considérable de la linguistique, elle reste tout de même attachée aux principes des approches traditionnelles et cela afin de préserver l'uniformité de la langue.

1-3- objets d'étude de la grammaire

La grammaire est la colonne vertébrale de toute langue, elle a pour objet d'étude la langue et rien que la langue. Vu ses différentes acceptions, nous pouvons dire que la grammaire observe la langue et nous rend compte de la manière dont nous parlons. Autrement dit, elle met la lumière sur les fonctionnements de la langue étudiée.

En plus de l'étude qui est faite pour les langues écrites et orales, elle tend, aussi, à expliciter une certaine grammaire intériorisée qui nous permet de parler une langue et de la comprendre, souvent maternelle, dès que nous acquérons les lois de l'équilibre pour marcher.

Par conséquent, la grammaire n'est pas seulement un amas de manuels de bon usage, elle est bien un ouvrage. La grammaire est un ensemble d'analyses fondées sur des expériences empiriques et ce sont des analyses explicites.

Premier chapitre : la grammaticalité.

Pour nombre de personnes, la grammaire est une liste de règles entassées dans des manuels qu'on tente de faire apprendre aux écoliers et aux étudiants. Bien que ces règles soient importantes dans une grammaire, cela reste insuffisant pour la qualifier de vraie grammaire.

En fait, la grammaire est aussi un système complexe autant que son objet qui est la langue, elle est une « *organisation de formes et de sens* »⁴. La grammaire rend compte du monde qui nous entoure, elle permet aux humains de parler du monde, de désigner des objets sous différentes formes, qu'ils soient abstraits ou concrets, réels ou imaginaires.

S'ajoute à cela son pouvoir de faire de nous des locuteurs (et auditeurs) d'une ou de plusieurs langues. Aussi, comme elle nous permet de parler une langue, elle nous permet aussi de transcrire cette même langue sur des supports.

En définitive, une grammaire a le pouvoir de rendre compte de tout ce qui constitue une langue.

2- Les normes et les classes grammaticales

2-1- Les normes grammaticales

2-1-1- Définition de la norme

La norme est « *un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée* »⁵. Par là, nous entendons qu'une norme est un tamis avec lequel on raffine une langue. Alors, seuls les éléments de la langue qu'on détermine au préalable sont susceptibles d'être triés. Autrement dit, quand dans un espace géographique commun coexistent plusieurs usages d'une

⁴ - PETIOT Geneviève, Grammaire et linguistique, Coll. « Campus linguistique », Ed. Armand Colin. Paris, 2000, p 11.

⁵ - Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Ed. Larousse. Paris, 1999.

Premier chapitre : la grammaticalité.

langue, on choisit pour des raisons non pas linguistiques mais socioculturelles un usage au détriment des autres usages.

Par conséquent, la norme est synonyme de la langue de bon usage qui admet certaines structures de la langue et en bannit des autres. Cela sous-entend, aussi, que la norme privilégie la langue écrite et correcte au détriment de l'oral.

Cette situation de normalisation d'une langue induit à l'établissement d'un ensemble d'instructions à appliquer afin d'éviter de produire des structures incongrues. Les instructions ordonnent au locuteur d'écrire et de parler d'une certaine manière et pas d'une autre.

En ce qui concerne la langue française, il existe deux normes : celle de l'usage et celle du bon usage. Pour ce qui est de l'usage, il concerne tous les usages conformes à ce qui est utilisé fréquemment par l'ensemble des locuteurs. Quant au bon usage, qui fait référence à la norme, il concerne une langue modèle et de prestige à laquelle les autres usages se réfèrent.

2-1-2- La norme grammaticale

La grammaire s'est basée sur ces deux normes dans la description de la langue, ce qui a généré deux types de grammaire : l'une est descriptive et l'autre est prescriptive. Dans la norme descriptive, il y a une description des règles de fonctionnement de la langue mais sans porter de jugement de valeur sur leurs conformités à une certaine langue standard. Pour la norme prescriptive, il s'agit d'imiter les règles de fonctionnement de la langue standard et uniformisée, donc, la langue officielle. Elle tend à établir une liste de règles qui permettent d'apprendre la langue de bon usage et elle considère toute règle non incluse dans cette liste comme étant une transgression. Ce sont ces règles prescriptives qu'on trouve dans les ouvrages de grammaire qui sont destinés à l'enseignement.

Premier chapitre : la grammaticalité.

Les normes grammaticales consignées dans la grammaire prescriptive sont les normes de la langue de bon usage. Les normes grammaticales impliquent les règles de l'orthographe puisque la priorité est donnée à l'écrit, le lexique qui est épuré de tous les mots considérés comme vulgaires, la morphologie pour les formes des mots et la conjugaison, l'étude des sons par la phonologie ainsi que la syntaxe qui forme l'une des normes les plus fondamentales de la grammaire.

Ces normes grammaticales ou de fonctionnement déterminent la frontière entre le bon usage et les autres usages. Ainsi, les normes grammaticales constituent une nomenclature de normes contenant des règles consignées à l'enseignement d'une langue de bon usage ; ces règles permettent aux locuteurs de ne pas produire des séquences langagières jugées agrammaticales.

Les normes grammaticales garantissent l'uniformité de la langue sur les plans lexico-sémantique et morphosyntaxique.

2-2- Les classes grammaticales

La phrase est un ensemble composé d'unités qui sont les mots, alors, la phrase est le résultat qui émane d'une suite de ces mots combinés et régis par des règles de positionnement dans la phrase. Le mot est l'unité minimale de la phrase, pour cela, il est nécessaire de consacrer un peu de place à cette notion.

Le mot est un ensemble de morphèmes formant une unité sémantique, reconnu à l'écrit par son isolement entre deux espaces. Le morphème est la plus petite unité significative dans la linguistique, de là, le mot peut être composé d'un seul morphème comme *table, chaise...*, c'est ce qu'on appelle le morphème lexical ou d'un seul morphème grammatical comme *il, que...* ou encore de plusieurs morphèmes grammaticaux tel que le mot « déportation » où on peut distinguer un morphème lexical « port » et des morphèmes grammaticaux : « de » préfixe, « ation » suffixe et le « s » comme marque de pluriel.

2-2-1- Classe/catégorie

Tous les mots sont susceptibles d'appartenir à la chaîne des mots qui forment la phrase, cependant, ils n'ont pas la liberté de se mettre dans n'importe quelle place ou position. Pour cette raison, les grammairiens ont réparti les mots en catégories. L'appellation « catégorie » a été critiquée pour son sens restrictif, elle met les mots dans un moule figé, fixe dans la phrase et même dans des nomenclatures fermées, c'est-à-dire, les grammairiens traditionnels ont réparti les mots en se basant sur le seul critère sémantique (par exemple, les noms sont définis comme désignant une personne, un animal ou une chose, et les verbes comme exprimant une action).

La linguistique a contribué pleinement à changer cette vision, ainsi, on a ajouté les critères morphologiques et syntaxiques pour classer les mots.

Ainsi le mot « malade » peut être nom ou adjectif selon sa position dans la phrase. Donc, comme disaient Marie Nadeau et Carole Pisher : « la « nature » d'un mot ne lui est pas intrinsèque »⁶. Le mot ne peut pas être attaché à une seule nature. Pour éviter, justement, cette confusion de termes « nature », « catégorie », les grammaires nouvelles ont choisi un terme plus neutre qui est celui de classes de mots.

Par conséquent, nous aborderons ces classes de mots en tenant compte des critères « *morphologiques, syntaxiques et le critère distributionnel* »⁷ qui déterminent les positions des mots.

⁶ - NADEAU Marie et FISHER Carole, La grammaire nouvelle : la comprendre et l'enseigner, édition, Gaëtan Morin éditeur. Québec, Canada, 2006, p 34

⁷ - Le Querler Nicole, Précis de syntaxe française, Ed. Presse Universitaire de Caen. France, 1994.

2-2-2- Les classes des mots

-Le nom ou le substantif

Les noms font la partie de la catégorie des mots variables qui subissent des changements dans leur morphologie à l'exception de quelques mots propres. Les noms sont variables en nombre (singulier et pluriel) et ils transmettent ces changements aux verbes, aux déterminants et à l'adjectif.

Cependant, les noms sont invariables en ce qui concerne le genre (féminin, masculin), ils sont ou bien de genre masculin (enseignant) ou féminin (enseignante). Mais là aussi, les noms imposent leur genre à l'adjectif et au déterminant et il existe des mots du genre masculin qui n'ont pas d'équivalent dans l'autre genre et l'inverse est aussi possible.

Les noms sont souvent précédés d'un déterminant dans leur positionnement dans la phrase et cette spécificité permet à tout les mots qui sont précédés d'un déterminant d'avoir le statut des noms (le pour, le malade), exception faite pour les pronoms possessifs et certains pronoms indéfinis pourvus d'article (l'autre, le mien). Tout comme il y a des noms qui peuvent ne pas être précédés par un déterminant dans les cas où ils sont attributs (ce monsieur est enseignant) ou épithètes détachées (ce monsieur, enseignant à,....).

A propos des noms propres, généralement, ils ne prennent pas de déterminants (Alger, Ouargla), mais il existe des noms propres qui sont précédés d'un déterminant (Algérien).

-Les verbes

Le verbe est un mot variable mais seulement en nombre, personne, temps, mode et voix. C'est un mot qui peut exprimer un procès fait ou subi par le sujet de la phrase ; il se place entre le sujet et l'attribut.

Le verbe est le noyau de la phrase, il est le centre autour duquel s'organisent les constituants immédiats ou primaires de la phrase ; c'est par rapport à lui que se définissent les fonctions des autres éléments de la phrase. Le

Premier chapitre : la grammaticalité.

verbe, quant à lui, n'a pas de fonction syntaxique dans la phrase, mais il peut en avoir s'il est à l'infinitif ou au participe.

-Les pronoms

Les pronoms sont variables en genre et en nombre selon la fonction du nom qu'ils remplacent. Le pronom signifie « à la place du nom », ce n'est pas seulement le nom qu'il remplace ; en effet, il peut remplacer, également, le groupe déterminant + nom comme il peut, aussi, ne remplacer aucun nom ; c'est le cas par exemple des pronoms indéfinis (personne).

-Les déterminants

Les déterminants varient en genre et en nombre en fonction du nom qu'ils déterminent à l'exception des adjectifs numéraux cardinaux qui sont invariables.

Les déterminants ont la caractéristique de pouvoir tous se substituer devant les noms, mais, plus souvent, ils ne peuvent pas se combiner entre eux.

Les déterminants ont le rôle de déterminer le nom et chaque fois qu'un déterminant accompagne un mot, ce mot est mis dans la classe des noms.

On distingue parmi les déterminants : les articles définis et indéfinis (le, une,...), les adjectifs possessifs (ma, ta, leur..), les adjectifs démonstratifs (ce, cette,..), les adjectifs interrogatifs et exclamatifs (quel, quels, quelle,...), les adjectifs indéfinis (tout, chaque...), les adjectifs numéraux (un, deux, dix...).

-Les adjectifs

Il existe deux types d'adjectifs, il ya des adjectifs qualificatifs et les adjectifs numéraux ordinaux (premier, deuxième). Les deux types fonctionnent de la même manière et obéissent aux mêmes critères.

Ces adjectifs sont variables en genre et en nombre suivant le nom qu'ils qualifient, d'ailleurs, c'est le nom qui leur impose ces accords. L'adjectif n'a pas de position fixe, il peut se placer juste avant le nom ou juste après.

-Les adverbes

Les adverbes sont des mots invariables, ils sont soit formés à partir des adjectifs en leur ajoutant le suffixe « *ment* » (sincère = sincèrement), ou non

Premier chapitre : la grammaticalité.

(vite, très, trop). Dans ce cas, le mot peut être variable quand il appartient à la classe des adjectifs et invariable quand il est adverbe. (*faux problème, fausse joie/elle chante faux*).

Les adverbes peuvent occuper maintes positions dans une phrase ; ils peuvent être placés au début de la phrase, avant le verbe, après le verbe, avant les compléments et après. Mais l’adverbe ne peut en aucun cas se situer entre un pronom clitique sujet et le verbe dans une phrase.

-Les conjonctions

Les conjonctions, comme les adverbes, sont invariables, elles se placent toujours en tête du segment qu’elles lient à un autre.

On distingue deux sortes de conjonctions : les conjonctions de coordination qui lient deux segments qui ont les mêmes structures syntaxiques, et les conjonctions de subordination qui lient le segment enchâssé au segment enchassant. (*ils regardent le tableau que j’ai acheté*).

-Les prépositions

Les prépositions sont des mots qui font partie de la classe invariable et, comme les conjonctions, elles sont placées à la tête du segment qu’elles mettent en relation avec un autre tout en étant, syntaxiquement, dépendantes.

Les prépositions peuvent introduire un syntagme nominal, pronominal, infinitival, participial, subordinal.

On distingue comme préposition : à, de, pour, par, via, contre, avec...

-Les interjections

Elles sont souvent utilisées à l’oral, elles traduisent une réaction ou un sentiment de locuteur.

Les interjections sont des mots invariables et elles sont, dans une phrase, surajoutés tout en ayant une autonomie syntaxique équivalente à celle d’un syntagme nominal mis en apposition.

3- La grammaticalité

La grammaticalité est une notion qui est utilisée avec l'apparition de la grammaire. Les grammaires traditionnelles ne prennent en compte que les constructions qui respectent les règles grammaticales. Pour eux, le bon usage de la langue nécessite une bonne maîtrise des normes grammaticales. La grammaire sert ainsi d'assise à toute production linguistique concernant le bon emploi de la langue comme l'indiquent les linguistes médiévaux en soulignant que « *la grammaire est ce qu'on ne peut éviter dès qu'on fait un usage approprié d'une langue* »⁸.

De là, toute formation ou émission et/ou production de la langue est rigoureusement contrôlée. Les grammairiens traditionnels ne choisissent que les énoncés bien formés pour vérifier et confirmer une règle grammaticale et ceux, qui sont agrammaticaux, sont purement et simplement radiés et jamais acceptés.

Cependant la linguistique, une discipline empirique dont la validité théorique dépend de sa capacité de rendre compte des faits, forment des énoncés agrammaticaux pour l'exploration des données et la vérification des hypothèses. Pour les linguistes, il ne suffit pas d'établir une règle, il convient de l'expliquer et de déterminer les transgressions subies par les phrases pour qu'elles soient déclarées agrammaticales.

Par conséquent, la grammaticalité et l'agrammaticalité sont des mesures ou moyens d'établir une règle grammaticale valide et confirmée tout en donnant l'explication nécessaire.

Si on dit que le verbe se place après le sujet c'est parce qu'on a recensé des phrases grammaticales comme : Il fête son anniversaire. Et comme agrammaticale :

- Fête-il son anniversaire.

⁸ - BESSE Henri, PORQUIER Rémy, Grammaires et didactique des langues, Coll. « Langues et apprentissage des langues », Ed. Hatier/Didier. France, 1991, p 72.

Premier chapitre : la grammaticalité.

En construisant, donc, des phrases agrammaticales, on pourra vérifier l'exactitude des hypothèses.

3-1- Définition de la grammaticalité

La grammaticalité est une appréciation donnée à propos d'un ensemble de mots qui constituent la phrase. Cette appréciation porte sur la conformité d'une phrase. Autrement dit, un locuteur peut déterminer à partir d'une production langagière si le corpus émis (phrase) est correct ou pas, si elle respecte les normes sur lesquelles est assise la langue. Le dictionnaire de la linguistique et des sciences du langage définit la grammaticalité comme étant « *un jugement qui ne se fonde pas sur l'emploi d'un mot ou d'une construction* »⁹.

De cette définition, nous comprenons que toute personne appartenant à un groupe linguistique commun se voit attribuer la capacité de porter un jugement sur toute production linguistique dans sa langue. La grammaticalité n'est pas donc une grille déterminée et définie sur laquelle s'appuient les grammairiens pour formuler une règle grammaticale, mais bien plus une pesette par laquelle un locuteur juge telle ou telle production de la langue.

Le locuteur prend l'ensemble de cette production et le compare avec l'usage habituel sans pour autant se baser sur un seul élément ou groupe d'éléments qui compose(nt) cet ensemble. Tout se fait dans le but de dégager un jugement qui débouche à la conclusion disant si l'ensemble est grammatical ou agrammatical.

Néanmoins, l'agrammaticalité ne signifie pas entièrement une exclusion de l'ensemble (phrase), mais elle est classée selon les règles transgressées, ce qui fait qu'elle est mesurée en degrés : un astérisque * si la phrase est entièrement agrammaticale, donc, n'est pas compatible avec le système de la langue dans

⁹ - Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Ed. Larousse. Paris, 1999.

laquelle elle est produite ; un point d'interrogation ?, utilisé quand il ya un doute la dessus ...

3-1-1- Grammaticalité/ acceptabilité

L'acceptabilité est une notion vaste qui englobe à coté de la grammaticalité un autre critère qui est celui de la sémantique. L'acceptabilité est, aussi, un jugement porté sur une phrase donnée mais qui s'appuie sur les deux critères cités. Cela veut dire qu'une phrase ne peut être acceptable que si elle est grammaticale et douée d'un sens. Une phrase ne peut être acceptable si elle est agrammaticale. En revanche, une phrase grammaticale peut ne pas être acceptable à cause d'un défaut touchant son lexique sauf pour des phrases prises pour métaphoriques.

Mais, notons que cette explication est réservée pour les productions écrites qui font partie des normes uniformisées. Autrement, il ne faut pas prendre en considération certains points dans le jugement de la phrase comme par exemple la véracité ou la fausseté de l'information donnée.

3-1-2- Grammaticalité/interprétation

Dans la logique, toute phrase produite dans une langue donnée est porteuse d'un sens sinon de moult interprétations possibles dépendamment du contexte dont il est émis. Nous avons souligné que l'acceptabilité se fonde sur la grammaticalité de la phrase et son sens, mais nous pouvons trouver des phrases grammaticales qui n'ont pas ou ont difficilement un sens sauf si on les prend pour des constructions métaphoriques.

A partir de là, il ne faut pas confondre entre la grammaticalité qui concerne en grande partie l'ordre des éléments dans une phrase et le critère sémantique qui concerne le lexique utilisé.

Ainsi : D'incolores idées vertes dorment furieusement.¹⁰

Bien que la phrase soit grammaticale, on lui attribue difficilement un sens sinon sous un angle métaphorique.

La question de définir le trait distinctif entre la syntaxe et la sémantique est un peu confuse pour l'explication de la règle transgressée, si elle fait partie de la syntaxe ou de la sémantique.

3-2- Grammaire et grammaticalité

La grammaticalité repose essentiellement sur les règles grammaticales, donc, sur la grammaire, du moment que cette dernière renferme en elle toutes les règles nécessaires pour un bon usage de la langue. En d'autres termes, toute phrase produite sans se référer à ces règles est considérée comme étant étrangère au système de cette langue.

La dérivation du mot « grammaticalité » et son appartenance à la famille du mot *grammaire* nous renseigne que le jugement de grammaticalité s'appuie sur la grammaire pour apporter une appréciation. Ça doit dire que c'est à partir des règles grammaticales qu'on pourra prétendre à un jugement de grammaticalité d'une phrase.

Par conséquent, si les locuteurs d'une langue donnée ont l'aptitude d'émettre un jugement de grammaticalité sur une phrase, peut-on entendre par là que ça équivaut à une maîtrise des règles grammaticales ?

Bien sur que non, mais cela nous donnera à penser que le mot *grammaire* a plusieurs acceptions et que la conception attribuée aux règles grammaticales est différentes selon des cas.

¹⁰ - Chomsky. N, *Aspects de la théorie syntaxique*, Ed. The Massachusetts of Technology. Cambridge, U.S.A, 1965. Traduit de l'anglais par MILNER. J, C, éditions du Seuil. Paris, 1971, p 202.

3-2-1- La grammaire intériorisée ou la compétence

La grammaire intériorisée est une notion qui renvoie à la prédisposition de tout locuteur - grâce à son bagage linguistique - à assimiler le fonctionnement de sa langue ainsi qu'à une aptitude à apprendre d'autres langues qui lui sont étrangères. Autrement dit, le locuteur intériorise dès son jeune âge une grammaire suffisante qui lui permet une connaissance assez efficace de la manière d'utiliser sa langue. Le linguiste N.Chomsky ¹¹ attire l'attention sur le fait que même sans en être conscient, tout locuteur dispose d'une grammaire intériorisée de sa propre langue.

Cette démarche est donc innée car tout être humain doit avoir une faculté d'intériorisation des principes langagiers lui permettant une acquisition de sa langue. Aussi, cette démarche n'est pas consciente du moins en ce qui concerne les enfants qui arrivent, dès l'âge où se manifeste leur faculté de parler, de former des phrases conformes à la grammaire générale de la langue de son entourage.

Mais avant d'aboutir à ce résultat, il y a bien des étapes à passer comme par exemple un enfant francophone qui selon Geneviève Petiot ¹² commence par montrer du doigt une chose pour ensuite imiter son hurlement et puis il passe à la dénomination de cette chose avant d'atteindre le syntagme nominal avec le déterminant.

Cette intériorisation se fait alors progressivement et montre effectivement que la grammaire est commune à tous les locuteurs. Ce qui explique leur capacité à détecter tout dysfonctionnement dans une phrase et à en juger la conformité à l'usage. D'ailleurs, aucun enfant n'énoncera une phrase avec des mots en désordre.

¹¹ - Chomsky. N ibid.

¹² - PETIOT Geneviève, Grammaire et linguistique, Coll. « Campus linguistique », Ed. Armand Colin. Paris, 2000, p 09.

Premier chapitre : la grammaticalité.

Cette spontanéité d'émettre dans sa langue sans la moindre perturbation dans la linéarité des mots laisse penser que ces émissions sont une traduction naturelle des pensées.

La grammaire intériorisée s'appuie, tout d'abord, sur le langage en tant que faculté humaine de pouvoir parler qui nous distingue des autres animaux, puis par l'entourage que représente la société dans laquelle nous évoluons. Tous ces paramètres aident à bâtir une conception de sa langue et à intérioriser des normes tacites de la langue.

N.Chomsky définit cette grammaire comme la compétence du locuteur, un des modèles de la grammaire générative. La compétence est constituée de l'ensemble des règles de la langue intériorisées par le locuteur et qui lui permettent d'émettre des jugements, à partir de son intuition, de grammaticalité ou d'agrammaticalité d'une phrase.

3-2-2- Savoir explicite ou performance

Selon Chomsky, la compétence s'acquiert au cours de l'apprentissage de la langue maternelle et la performance est la mise en œuvre de cette compétence, qui se manifeste avec les productions réelles dans différentes situations auxquelles est confronté un locuteur. La performance permet à l'enfant de développer et de complexifier sa grammaire intuitive (intériorisée) dans les échanges auxquels il est sollicité quotidiennement et de mieux apprendre sa langue.

Dans les principes de la grammaire générative et transformationnelle ¹³, toute grammaire est dans le devoir d'engendrer et d'explicitier toutes les phrases d'une langue, de permettre d'éviter d'engendrer des phrases agrammaticales et de

¹³ - DUBOIS. J, Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations, Coll. « Langues et langage », Ed. Larousse. Paris, 1969, p 13.

fournir les outils nécessaires qui aboutissent à un classement des phrases selon leurs degrés de grammaticalité.

Dans le cas où un locuteur émet un jugement de grammaticalité sur une phrase en s'appuyant juste sur son intuition ou sa grammaire intériorisée, le jugement peut s'avérer non fondé sur des raisons linguistiques, car il y a tellement de paramètres qui contribuent à sa prise de position comme la vérité de l'information ou sa fausseté ou bien la réalité et le mensonge.

Bien que, dans cette optique, le locuteur dispose de son intuitivité pour juger une production linguistique, il demeure incapable d'en fournir les explications quant à la règle transgressée et de donner des explications scientifiques. Généralement la réponse basée sur l'intuition est « ça se dit pas comme ça », et parfois le locuteur nie carrément l'appartenance de cette production (phrase) à sa langue, mais sans donner plus de détails.

En fait, l'intuition résout des problèmes concernant le jugement émis sur des phrases car « *le sujet parlant par son intuition, est le seul capable de fournir les données essentielles sur sa propre langue* »¹⁴. L'explication incombe, alors, à un savoir qui dépasse celui du savoir implicite (grammaire intériorisée).

3-2-3- Le savoir grammatical

Le savoir grammatical concerne la grammaire qu'on apprend dans les écoles : la grammaire scolaire. La grammaire scolaire est toujours à la base de la grammaire intériorisée ou du savoir implicite. Cela permet au locuteur, en plus de sa grammaire spontanée, d'acquérir un savoir idéalisé et abstrait. Cette démarche se fait par l'observation des pratiques langagières des locuteurs et des réalisations immédiates et disponibles que ça soit sur le plan oral ou écrit.

¹⁴ - DUBOIS. J, Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations, Coll. « Langues et langage », Ed. Larousse. Paris, 1969, p 13.

Premier chapitre : la grammaticalité.

De ce fait, le savoir grammatical est une forme d'explication qui n'est qu'empirique du savoir implicite, donc, une complémentation instructive et constructive des règles de la grammaire qui régissent l'emploi de la langue d'un bon usage.

Le savoir grammatical ou la grammaire enseignée permet non seulement de juger une phrase mais aussi de l'expliquer. Ainsi, par cette grammaire savante, le locuteur apprend la morphologie (forme des mots), la phonologie (les sons de la langue), la syntaxe (ordre des mots et leurs relations), le lexique et la sémantique.

Cet enseignement enrichit la compétence des locuteurs en leur faisant connaître l'organisation de leur langue et leur permet, de ce fait, d'améliorer leur performance autant que sur le plan oral que celui de l'écrit.

Avec cette grammaire, le locuteur émet des jugements constructifs et explicatifs sur les phrases produites dans sa langue. Ce qui aboutira à faciliter l'apprentissage de cette langue par des étrangers. Mais qu'en est-il de la pertinence du jugement de grammaticalité chez cette frange de locuteurs ?

3-3- La grammaticalité des locuteurs étrangers

Dans cet exposé, nous nous intéresserons aux étudiants étrangers qui apprennent une langue étrangère à la leur. Dans ce cas on aura forcément des paramètres distincts de ceux des natifs sur lesquels on s'appuie pour proférer des jugements de grammaticalité.

3-3-1- La grammaire des étudiants d'une langue étrangère

Les étudiants étrangers ont certainement une grammaire intériorisée puisque tout locuteur en a une qui est partagée par tous les membres de cette communauté de locuteurs natifs, mais elle concerne leur langue maternelle.

Premier chapitre : la grammaticalité.

L'intuition est donc le plus souvent d'aucun secours. Néanmoins ils ont une grammaire universelle qui est une grammaire commune à toutes les langues. Elle leur offre une prédisposition à apprendre d'autres langues. Dans ces circonstances, les étudiants étrangers ne peuvent se passer de la grammaire scolaire.

En fait, « *ce que les étudiants étrangers connaissent, ce sont les livres de grammaire et non la grammaire* »¹⁵. Cette citation rappelle précisément que les locuteurs étrangers sont dépourvus de cette grammaire intuitive qu'ont les locuteurs natifs. Dès lors, il ne reste que la grammaire des livres qui étalent sur leurs pages les règles grammaticales et des livres didactiques et pédagogiques.

En conséquence, la connaissance des étudiants étrangers d'une langue étrangère visée n'est pas entière, néanmoins, cette restriction ne forme pas un handicap pour son acquisition, mais limiterait le champ d'action à celui de l'écrit.

Cette situation conduit les étrangers à se focaliser sur le savoir grammatical, c'est-à-dire sur la liste de règles qui permettent de bien écrire. L'école, par là, s'attèle à apprendre aux étudiants la manière d'écrire convenablement et le bon usage de la langue tout en excluant l'oral de son champ d'étude, du moins repris ultérieurement mais d'une manière qui laisse dire que l'oral n'est que fidèlement transposé sur l'écrit.

Nous pouvons dire alors qu'autant les natifs que les étrangers étudient à l'école la même grammaire qui leur permet de produire des textes, d'en lire et d'en comprendre les contenus. Les premiers ont plus d'avantage car l'école est pour eux une étape où se perfectionne leur compétence (ce qui a un effet positif sur leur performance), alors que pour les étudiants d'une langue étrangère, l'école vise à leur apprendre les principes d'une nouvelle langue, étrangère à leur système linguistique habituel.

¹⁵ - BESSE Henri, PORQUIER Rémy, Grammaires et didactique des langues, Coll. « Langues et apprentissage des langues », Ed. Hatier/Didier. France, 1991, p 11.

Premier chapitre : la grammaticalité.

Cependant, qu'en est-il de leur capacité à juger la grammaticalité des phrases ?

3-3-2- La grammaticalité dans les écrits des étudiants étrangers

En excluant l'oral de notre champ d'étude, nous nous concentrerons sur les productions et manifestations écrites des étudiants.

L'enseignement de la grammaire à l'école, à tous ses paliers, fournit à l'apprenant des outils lui permettant de connaître une phrase et ses composants et d'en produire d'autres. Cette opération leur permet de connaître les règles grammaticales, mais ces règles se limitent trop souvent à des fonctionnements de morphologie, de syntaxe... et, plus encore, la grammaire à l'école fournit moins d'analyses fondées et explicites.

Les années d'étude font que le locuteur intériorise au moins quelques règles de fonctionnement qui lui permettent de comprendre des textes écrits dans cette langue étrangère et d'en analyser le contenu.

Cela nous laisse croire que la compétence chez ces étudiants est constituée par toutes ces règles qu'ils ont fini par intérioriser et que la performance apparaît lors de leurs productions écrites dans la manière de former leurs phrases et le style adopté.

Ceci explique que l'apprenant génère à partir d'une grammaire scolaire, devenue- avec le temps et l'enseignement- intuitive, des phrases et des formes phrastiques avec des règles en nombre réduit et fini.

Mais qu'est- ce qui lui permet, en fait, de juger sa phrase ou celle d'autrui comme étant conforme aux normes grammaticales et en plus, de l'expliquer ?

En réalité, les apprenants ne peuvent juger une phrase qu'en se référant aux règles apprises et comprises à l'école.

Si on juge la grammaticalité en partant de sa définition, nous considérons que le jugement se base quasi entièrement sur la partie syntaxique. Les étudiants

étrangers mesurent, en jugeant la grammaticalité d'une phrase, la conformité de cette dernière aux exigences syntaxiques respectées et appliquées dans la langue cible.

3-3-3- La syntaxe comme pilier de la grammaire

Il n'ya pas de grammaire sans syntaxe et la syntaxe occupe une place considérable dans toute grammaire, vu son importance dans l'organisation et l'efficacité d'une langue. Si elle mérite cette place, c'est que sans la syntaxe, on ne peut rien produire même si une langue regorge d'une somme importante de mots. Ces mots, évidemment, doués d'une signification ne peuvent à eux seuls exprimer la pensée humaine.

Cependant, leur ordre, qui appartient au domaine de la syntaxe, détermine en grande partie le sens qu'on veut transmettre. C'est pourquoi la syntaxe occupe un rôle de premier plan et constitue une préoccupation majeure dans l'apprentissage d'une langue étrangère et même de la langue maternelle d'ailleurs, même si cette dernière est d'ordre instructif.

Du coup, juger de la grammaticalité d'une phrase « *ne dépend ni de la culture ni du groupe social du locuteur* »¹⁶, mais bien de la compétence de ce même locuteur. Alors, un étudiant de langue étrangère n'est capable d'émettre un jugement de grammaticalité et encore moins de l'expliquer que s'il dispose d'une assez solide connaissance des règles syntaxiques, de la manière dont elles fonctionnent et de leur champ d'intervention.

Cela dépendra, finalement, de sa compétence linguistique et précisément grammaticale ou syntaxique, résultat d'années d'enseignement et de pratique à l'école ou à l'extérieur, tout en sachant que l'école privilégie la morphologie par rapport à la syntaxe.

¹⁶ - Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Ed. Larousse. Paris, 1999.

1- La syntaxe

1-1- Définition de la syntaxe

1-1-1 Définition philologique¹

Le mot syntaxe provient du grec : *taxis* avec le préfixe *Sun*. *Taxis* renvoie à l'idée de l'ordre et d'arrangement et le préfixe *sun* suppose l'idée d'interdépendance. A partir de ces deux idées, nous pouvons définir la syntaxe comme étant interdépendance et ordre.

En partant de cette phrase, nous allons tester les deux facteurs *taxis* et *sun* :
Ex : Mon passeport est périmé.

Cette phrase soumise au facteur *taxis* ne peut avoir d'effet négatif sur la grammaticalité et moins sur son sens. Cette phrase ne peut se reproduire dans un ordre autre que celui là.

Ex : Périmé mon est passeport.*

Les constituants d'une phrase doivent, donc, se produire dans un ordre bien déterminé au risque d'altérer sa grammaticalité et son sens.

Il est important de distribuer les éléments de la phrase d'une manière bien ordonnée. Ce qui permet de dire que toute phrase d'une langue est soumise à des contraintes d'ordre et d'arrangement.

En plus de facteur d'ordre et d'arrangement, les constituants de cette phrase entretiennent des relations d'interdépendance, c'est-à-dire que chaque constituant dépend de celui qui le précède ou de celui qui le suit, et les marques morphologiques sont la preuve de cette relation.

¹ RADHOUANE Nebil, *Syntaxe descriptive*, Coll. « Collection pédasup » n°49, Ed. Academia Bruylant. France, 2007, p 09, 10.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Ainsi, l'emploi de « mon » nécessite que « passeport » soit au singulier, cela induit que le « est » ne soit pas « sont ». Ces marques sont primordiales si bien que la désobéissance à ces contraintes d'interdépendance flexionnelles mettra la phrase dans une posture d'agrammaticalité ou la rendra asyntaxique.

En conclusion, toutes les phrases d'une langue donnée sont à la fois soumises aux contraintes d'ordre et d'interdépendance, donc, à la syntaxe.

1-1-2- Définition linguistique

La définition linguistique de la syntaxe va dans le sens de celle étymologique. Cette définition est générale mais aussi spécifique.

Matthews définit la syntaxe comme étant « *une étude des constructions* »², le mot *construction* est le plus fréquemment utilisé dans le champ d'étude de la syntaxe. La syntaxe s'intéresse avant tout aux constructions et aux relations constructionnelles. Aussi, il souligne que la phrase « *peut être définie comme l'unité maximale de la syntaxe* ». La syntaxe limite son champ d'étude à la phrase et ne peut pas aller au-delà; de même une phrase est syntaxiquement indépendante.

Nous pouvons déduire de la définition de Dumarsais³ que dans la syntaxe, les constructions ne concernent que la combinaison et l'arrangement des unités de la phrase et les rapports syntaxiques concernant les relations linéaires de la chaîne langagière.

En conclusion, nous pouvons dire que la syntaxe s'occupe à la fois de l'ordre, de l'arrangement ou de la combinaison des unités de la phrase et des relations que ces unités entretiennent entre elles.

² - TOURATIER Christian, *Analyse et théories syntaxiques*, Coll. « Langues et langage », Ed. Publication de l'Université de Provence. France, 2005, p 14.

³ - *ibid.* p 15.

1-2- Les fonctions syntaxiques

1-2-1- Fonction et nature⁴

Les fonctions syntaxiques ne diffèrent en rien de l'appellation traditionnelle des fonctions grammaticales et nous pensons que c'est à cause de cette ressemblance que la grammaticalité repose entièrement sur la conformité d'une phrase aux règles grammaticales, donc, syntaxiques.

En fait, *fonction* s'oppose à *nature*. Dans cette phrase : L'homme marche, « homme » a toujours pour « nature » d'être un substantif et la fonction qu'il assure dans la phrase est qu'il est sujet. Pour Martinet : « *isolément, une unité de langue qui entre dans la composition d'une phrase, garde sa nature* (ou comme nous l'avons précisé au 1^{er} chapitre, appartient à la classe des mots définie selon les critères requis) *mais que cette unité n'a plus de fonction* » la fonction est ce qui rattache l'unité au contexte dans lequel elle figure. Le mot est alors conçu différemment selon que l'on le prend isolément ou en contexte.

Ceci est valable pour la phrase « l'homme marche » ou l'homme, pris isolément, appartient à la classe des noms et n'a plus de fonction, mais dès qu'on le prend dans son contexte (textuel et phrastique) il assume la fonction de sujet.

A partir de là, la fonction syntaxique ne peut pas être prise isolément ou hors contexte, mais bien toujours dans des manifestations langagières sous forme de productions énonciatives, textuelles ou phrastiques ou il apparaît la structuration de la langue.

⁴ - Martinet André, *Syntaxe générale*, Ed. Armand Colin. Paris, 1985, p 71.

1-2-2- Les types de fonctions syntaxiques

Dans une phrase syntaxique à pivot verbal, c'est-à-dire avec un verbe exprimant le procès, les syntagmes constituant la phrase se combinent autour du verbe, centre de la phrase. Les fonctions syntaxiques dépendent de la position de ces syntagmes par rapport au verbe principal de la phrase syntaxique.

Pour les syntagmes dont la fonction dépend directement du verbe sont en fonction primaire ; ceux qui dépendent d'un autre mot autre que le verbe dans la phrase sont en fonction secondaire.

Dans les fonctions primaires, on distingue deux types de fonction : les fonctions essentielles ou obligatoires et les fonctions primaires accessoires même si, dans certains cas, on constate des difficultés à statuer sur le critère essentiel ou accessoire d'un constituant. Quant aux fonctions secondaires, elles sont toutes accessoires.

1-2-2-1- Les fonctions primaires

1- Fonctions primaires essentielles

Les fonctions essentielles concernent les syntagmes qu'on ne peut supprimer ou contourner sans que la phrase ne devienne agrammaticale.

a- Le sujet

C'est une notion abstraite et il est l'un des deux constituants obligatoires dans une production langagière. En fait, la phrase syntaxique minimale telle que définie par les grammaires grecques comporte deux composants qui s'accrochent avec l'ordre logique de la pensée : le premier est le sujet et le second est un attribut ou un prédicat.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Toutefois, la valeur du sujet ne représente pas finalement cet ordre naturel. André Martinet souligne qu' « *en fait, la fonction sujet n'a aucune valeur propre. Celle qu'on est tenté de lui attribuer lui est conférée par celle du verbe particulier et de la voix qui affecte ce verbe* »⁵ De là, la valeur de la fonction sujet dépend de la nature du verbe et la manière dont il est employé.

Avec les verbes comme le verbe « marcher », la fonction sujet implique que l'entité nominale ou substantive qui assure la fonction sujet renvoie à celui qui fait l'action. Avec le verbe comme « souffrir », le substantif qui assume la fonction sujet est qualifié de patient car il est soumis au procès, il le subit.

Cependant, dans les tournures impersonnelles comme « il pleut », l'entité assumant la fonction sujet n'est pas l'initiateur du procès et non plus le patient. Alors, la valeur nulle est attribuée à la fonction sujet et à l'entité censée l'assumer.

Le sujet est, le plus souvent, placé avant le verbe. La phrase, en général, est composée d'un sujet comme le premier élément avec lequel commence la phrase. Toutefois, il est à signaler que cette position n'est pas toujours la norme dans la langue française. Le sujet en plus de sa place antéposé par rapport au verbe peut, dans certains cas, être postposé.

b- Les compléments

-Le complément d'objet : Le complément d'objet est un complément essentiel d'un verbe sauf le verbe d'état. Si le complément d'objet est construit sans préposition, il est alors appelé un complément d'objet direct(COD), s'il est construit avec préposition, il est complément d'objet indirect(COI).

En dépit du caractère essentiel dont jouit le complément, il n'est pas, toutefois, toujours présent dans toutes les phrases. En fait, cela dépend

⁵ Ibid. p 178.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

entièrement de la nature du verbe ; certains admettent un complément et d'autres non. C'est ce qu'on appelle le phénomène de transitivité.

Le complément d'objet se positionne après le verbe qu'il complémente mais peut avoir une position antéposé au verbe lorsque le complément est remplacé par un pronom.

-Le complément d'agent : Il est le résultat de la transformation passive d'une phrase contenant un verbe transitif. Le sujet de la phrase active devient, alors, un complément d'agent.

Le critère essentiel ou accessoire des compléments d'agent est discutable dans bien des cas. La détermination de ce type de fonction fait intervenir le contexte où la phrase passive est produite et aussi, si le complément d'agent n'altère pas, par sa suppression, la grammaticalité de la phrase.

-Le complément du présentatif : Le présentatif vient de fait présenter un fait ou une chose en se servant des présentatifs tels que : voici, voilà, c'est, il y a. Les compléments du présentatif ont des constructions proches des compléments d'objet direct mais qui s'en distinguent par le fait que les compléments du présentatif n'admettent pas la transformation passive.

c- Les attributs et le locatif

-Les attributs : Les attributs sont des constituants de la phrase, ils s'accordent tant avec le sujet qu'avec le complément d'objet mais la relation de l'attribut avec le sujet ou l'objet est établie par l'intermédiaire d'un verbe.

-Le locatif : Le locatif est en fonction de complément qui indique le lieu où l'on est.
- Il est dans la maison.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Le locatif est un complément essentiel quand il est complément des verbes d'état et de quelques autres verbes qui intrinsèquement indiquent le lieu tel que aller, se trouver...

Ex : Il est à la maison. Il est.*

Quand le locatif est un complément accessoire, il n'est plus appelé locatif mais un complément circonstanciel.

Ex : Il se promène à Alger.

Il se promène.

2- Les fonctions primaires accessoires

Les fonctions primaires accessoires sont assumées uniquement par les compléments circonstanciels qui sont des compléments accessoires du verbe. A partir de là, nous pouvons reconnaître facilement un complément circonstanciel ou le circonstant de par sa dépendance syntaxique par rapport au verbe qu'il complémente et ainsi son caractère de fonction non essentielle.

Un complément circonstanciel peut, en effet, dépendre syntaxiquement du verbe d'une manière immédiate.

Ex : Il se promène à Alger.

Il peut aussi dépendre du verbe mais d'une manière plus large et cela indique que le circonstant porte entièrement sur la phrase dont le verbe est le pivot. En général, il s'emploie dans la position initiale détaché par une virgule.

Ex : A Ouargla, le climat est chaud.

Notons que le verbe dont dépend un complément circonstanciel peut être à l'infinitif ou au participe.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Le classement sémantique est une pratique dans les grammaires mais ça n'a rien à voir avec la syntaxe, on donne alors diverses valeurs sémantiques aux circonstants. On distingue ainsi des circonstants de lieu, de temps, de cause, de manière, d'opposition...

1-2-2-2- Les fonctions secondaires

Ce sont les expansions du nom, du pronom, de l'adjectif et de l'adverbe.

Les expansions du nom : L'expansion désigne la fonction de tous les syntagmes dépendant syntaxiquement du nom.

Les fonctions des expansions du nom : Les expansions du nom peuvent être soit à gauche ou à droite du nom selon leurs fonctions

- **Les prédéterminants** : ils déterminent le nom et ils sont antéposés au nom. Ils appartiennent à la classe grammaticale des déterminants.
- **Les épithètes** : elles sont une qualification du nom. Ce sont le plus souvent des adjectifs qui sont généralement postposés au nom, mais, il y a des épithètes antéposées au nom.
- **Les épithètes détachées** : elles sont séparées du nom dont elles dépendent par une virgule.
- **Les compléments du nom** : ils sont reliés au nom par une préposition ou un connecteur. Les compléments du nom peuvent appartenir à divers syntagmes tous prépositionnels sauf pour le subordinal qui peut apparaître avec ou sans préposition.

Les expansions du pronom

Le pronom peut avoir toutes les expansions du nom mais pas pour tous les pronoms.

Les pronoms clitiques ne peuvent avoir aucune expansion sauf une épithète détachée à gauche ou à droite selon sa position.

Ex : Joyeuse, elle marche.

Vient-il, ce héros ?

2- Les constructions syntaxiques

2-1 Définition de la construction syntaxique

La construction est un terme qui, intrinsèquement, indique qu'il y a plus d'un élément qui entrent dans sa formation. Cela veut dire que la construction englobe deux unités ou plus. Ainsi, la construction syntaxique ou grammaticale est un assemblage de deux ou plusieurs unités pour former un groupe qu'on appelle construction.

La construction est définie comme étant un assemblage de différents éléments constitutifs d'une chose. En comparaison à cette définition générale de ce mot, nous pouvons dire que la construction en grammaire est formée de la réunion de deux ou plusieurs monèmes pour constituer une phrase.

La vision que propose la grammaire traditionnelle des constructions est différente. Les grammairiens ont utilisé le terme de construction pour qualifier la disposition de l'ordre des mots dans la phrase. La phrase est vue comme un ensemble de constructions qui, mises l'une à côté de l'autre, aboutissent à un certain sens.

Malgré un certain rapprochement avec le sens de la construction grammaticale qu'on a aujourd'hui, il n'est que partiel. C'est que la grammaire traditionnelle s'appuie sur le sens pour déterminer les constructions, la phrase est constituée d'ensemble de mots qui forment des groupes doués d'un sens et ce sont ces groupes sémantiques qui sont appelés constructions.

Cette vision de la construction ne prend en compte que le sens des mots en se basant sur le lexique utilisé et la morphologie. Quant à la syntaxe, son rôle se restreint à l'ordre des mots.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Pour la grammaire moderne, les choses sont vues autrement. Le terme construction est un terme qui appartient, désormais, à la syntaxe, ce qui est confirmé par Touratier.

La construction syntaxique est utilisée pour qualifier la composition des structures phrastiques : la phrase est un assemblage de monèmes en groupes selon des règles syntaxiques contraignantes qui régissent cette opération.

Dans la phrase, il y a tout un réseau de constructions qui se connectent entre eux ; la construction est considérée comme la plus petite unité dont s'occupe la syntaxe. Une construction peut entrer dans la formation d'une autre et ainsi jusqu'à avoir une construction plus élargie. Cette dernière est, à son tour, assemblée avec d'autres pour aboutir à une construction supérieure qu'est la phrase.

La construction syntaxique est un élément constitutif dans la phrase et sa formation obéit à des critères syntaxiques qui régissent toutes structures phrastiques.

2-2- Formation des constructions syntaxiques

2-2-1- La théorie des groupes et syntagmes

Toute phrase repose sur une structure. Cette structure concerne tous les éléments qui constituent la phrase. Si nous avons dit structure, c'est qu'il ya nécessairement une organisation des éléments formant cette structure et aussi les relations entre eux.

EX : Mon père achève sa lecture.⁶

Dans cette phrase, on peut remplacer « mon père » par *mon frère* ou *ton cousin* et de là obtenir toujours une phrase française et grammaticale. Les deux

⁶ - DUBOIS. J et LAGANE René, La nouvelle grammaire du français, Ed. Larousse. Paris, 1995, p 18.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

éléments peuvent donc se substituer l'un à l'autre sans altérer la conformité de la phrase aux règles de la langue. En revanche, on ne peut pas réussir l'opération quant à la substitution de « mon père » par « achève sa lecture ». Cependant, on peut remplacer « achève sa lecture » par « mange son dessert ».

Ainsi, nous avons pu définir deux éléments dans cette phrase : le premier est « mon père » et le second est « achève sa lecture ». La phrase est alors constituée de deux groupes d'éléments. Ces constituants de la phrase sont appelés par les linguistes : les syntagmes.

Toute phrase est constituée de syntagmes qui sont à leur tour constitués de monèmes qui appartiennent à des classes de mot selon leurs spécificités.

La phrase ne peut s'analyser en termes de mots qui la composent mais bien en terme de syntagmes. Ainsi dans cet exemple :

- Mon/père/achève/sa/lecture.

Cette phrase ne peut s'analyser en isolant ces éléments minimaux, et quant à son sens, il ne serait qu'ambigu.

Par conséquent, la phrase ne peut pas se faire sans s'appuyer sur les constructions syntaxiques. Elle ne peut pas se former sans l'emploi d'un de ces syntagmes : syntagme nominal, verbal, adjectival, adverbial, prépositionnel, infinitival, pronominal.

2-2-2- La hiérarchisation et la concaténation

Bien que la phrase soit définie par rapport aux syntagmes qui la constituent, il reste toujours important que le positionnement de ces groupes s'appuie sur des règles syntaxiques rigoureuses. Les syntagmes sont, ainsi, soumis au facteur d'ordre grâce auquel est déterminée la position de chacun

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

d'eux, et au facteur d'interdépendance qui mettra ces syntagmes dans un réseau de relations.

Si cette définition concerne les syntagmes à un stade supérieur, n'empêche qu'eux aussi subissent les mêmes règles quant aux éléments qui les composent.

Un syntagme est un groupe et le groupe est un ensemble et l'ensemble contient plus d'une unité. Cet ensemble qui regroupe des classes de mots est régi aussi par le facteur ordre qui met ces mots dans des positions qui leur sont spécifiques.

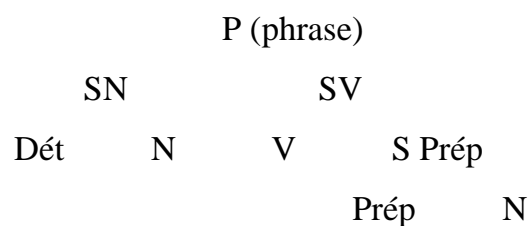
La concaténation est une combinaison des mots selon un certain ordre dans une phrase. La concaténation, donc, de ces mots, qui appartiennent à différentes classes, forme un syntagme cohérent et grammatical qui à son tour combiné avec d'autres syntagmes forme une phrase grammaticale.

La concaténation est un critère purement syntaxique que toute phrase est appelée à respecter pour éviter tout risque de produire des phrases agrammaticales.

Le syntagme est ainsi une concaténation de ses monèmes qui le forment et il est un maillon d'une combinaison phrastique.

La phrase n'est pas aussi linéaire qu'elle paraît, elle renferme en elle des relations de dépendance et d'hierarchisation de ses éléments. L'analyse des constituants d'une phrase, qui se fait par le procédé d'un arbre syntaxique, fait apparaître les étapes de construction et des transformations jusqu'à l'aboutissement à la phrase finale.

Ex : Mon père achève sa lecture.



Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

La position que prend un syntagme dans une phrase est primordiale pour, d'un côté, définir sa fonction syntaxique et, de l'autre côté, donner à la phrase le sens qu'on voulait faire émerger.

3- La phrase comme unité supérieure de la syntaxe

3-1- La phrase

3-1-1- La phrase dans les anciennes grammaires

Les grammaires anciennes définissent la phrase sous un angle typographique. Pour eux, la phrase commence par une lettre majuscule et se termine par un point. Cette vision de la phrase est pratique mais elle n'est pas suffisante parce qu'elle n'englobe pas toutes les phrases et ne concerne pas seulement la phrase.

Heu !

Cet énoncé commence bel et bien par une majuscule et se termine par un point (point d'exclamation) mais ce n'est pas une phrase. De même, un discours qui peut avoir un paragraphe qui a une majuscule à l'initiale et un point à la fin, contient non pas une phrase mais plusieurs.

3-1-2- La phrase axiomatique et syntaxique

Nous entendons par la phrase axiomatique la phrase logique que Pierre Le GOFFIC définit comme étant : « *une séquence autonome dans laquelle un énonciateur [locuteur] met en relation deux termes, un sujet et un prédicat.* »⁷

⁷ - LE GOFFIC Pierre, Grammaire de la phrase française, Coll. « Hachette université langue française », Ed. Hachette Supérieur. Paris, 1993, p 18

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Vue sous cet angle la phrase est un groupe constitué de deux unités qui entretiennent entre elles une certaine relation. Ainsi que le montre l'exemple suivant,

Ex : Je mange. (a)

Le locuteur émet un énoncé qui est formé de deux unités. Dans cet acte, il met en relation le sujet « je » et le prédicat « mange ». Cette définition est purement grammaticale du moment que dans un texte, la phrase n'est autonome que sur les plans syntaxique et sémantique.

La phrase axiomatique, alors, est celle qui regroupe en son sein un sujet et un prédicat liés par une certaine relation d'interdépendance et l'une de ses deux unités ne peut pas à elle seule se suffire. Cette phrase dite « typique » est la phrase canonique parce qu'elle s'appuie sur une assertion comme le montre l'exemple (a) ou le locuteur, celui qui a produit l'énoncé, affirme concernant le sujet « je » un certain prédicat « mange ». Le locuteur affirme et affirme une information en mettant en relation un sujet + un prédicat.

Sur cela, nous pouvons considérer la phrase canonique comme élémentaire dans toute production de la langue, écrite notamment, on ne peut se surpasser d'aucun de ses deux éléments, mais on peut cependant y ajouter des éléments pour condenser la phrase.

Ex : je mange une pomme.

En comparant les deux définitions, nous remarquons que la seconde prend en considération les relations syntaxiques pour déterminer les délimitations de la phrase. Pour cette raison, Nicole Le Querler considère que la phrase syntaxique, régie par les normes de dépendance, va au-delà du point qui limite la phrase. Ainsi dans cet exemple :

Ex : Paul est parti. Tout seul.⁸

⁸ - Le Querler Nicole, Précis de syntaxe française, Ed. Presse Universitaire de Caen. France, 1994, p 63.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Dans cet énoncé, « tout seul » est dépendant syntaxiquement de la première phrase. En dépit du point qui les sépare, les deux groupes forment une seule phrase syntaxique. Etant donné que la phrase canonique est celle qui respecte les normes grammaticales et syntaxiques, nous déduisons que la phrase axiomatique est une phrase syntaxique.

3-1-3- Phrase/énoncé

Nous avons jusque là employé, pour qualifier la séquence d'unités ou de mots, tantôt de *phrase* et tantôt d'*énoncé*. Il conviendra, alors, de distinguer entre ces deux notions qui sont, souvent, interchangeables. En fait, les deux notions ne sont pas équivalentes.

L'appartenance de la phrase comme notion à la langue ou à la parole était très discutée. A ce sujet, F. De Saussure affirme que : « *la phrase appartient à la parole non à la langue* »⁹. Dans ce cas de figure, la phrase est mise au compte de l'oral, à la réalisation individuelle de la langue. Cela nous laisse penser que le côté grammatical et syntaxique de la phrase n'est pas toujours respecté comme dans cet exemple : ouah !

La composante de cette phrase se fait au détriment de la structure de la phrase syntaxique et des règles qui régissent l'emplacement de ses unités. Cependant, Georges Mounin affirme que : « *les phrases sont des unités de langue et les énoncés sont des unités ou exemples de paroles.* »¹⁰ Mounin délimite, ainsi, le champ de la phrase. Elle appartient strictement et exclusivement à la langue parce qu'elle est un ensemble d'unités formant un « bloc » tout en entretenant des relations syntaxiques et grammaticales, contrairement à l'énoncé qui, quant à lui, fait partie de la parole (production orale de la langue). Autrement dit, un locuteur émet des séquences orales de la langue

⁹ - Martinet André, *Syntaxe générale*, Ed. Armand Colin. Paris, 1985, p 15.

¹⁰ - Mounin George, *Dictionnaire de la linguistique*, 4^{ème} édition, Quadrige. Paris, 2004, p 262.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

sans tenir compte de sa structure axiomatique et syntaxique, mais qui dépendent très souvent du contexte dans lequel ils sont produits.

Cette thèse de Mounin est confirmée par les propos de Millet pour qui la phrase est : « *la phrase est un ensemble d'articulations liées entre elles par certains rapports grammaticaux et ne dépendent grammaticalement d'aucun autre ensembles, se suffise à elle même.* »¹¹ La phrase est une structure regroupant des unités linguistiques qui entretiennent des relations de dépendance qui se présentent sous formes de règles syntaxiques qui donnent les fonctions à ces unités et des règles grammaticales qui assurent les distributions adéquates de ces mêmes unités dans la phrase. Le tout débouche sur un ensemble cohérent, véhiculant un certain sens, cela permet à la phrase d'être indépendante par rapport aux autres phrases qui la précèdent ou qui la suivent.

On entend par là que la dépendance n'est pas liée au critère sémantique mais au mariage d'un sujet et d'un prédicat dans un ensemble donné. De là, la phrase s'auto- suffit en étant un ensemble complet.

Pour aller dans le même sens et montrer une fois de plus la non équivalence des deux notions et mettre ainsi fin à leurs utilisations ambivalentes, nous nous sommes appuyés sur les déclarations de Dominique Maingueneau pour qui la phrase : « *n'est qu'un des types d'énoncés.* »¹² Les exemples suivants éclaireront le sens de la citation,

- 1- hélas !
- 2- idiot !
- 3- Paul !
- 4- Paul est gentil.

¹¹ Op. Cit, p 15.

¹² - MAINGUENEAU Dominique, Syntaxe du français, Coll. « Les fondamentaux » n° 08, 2^{ème} édition, Hachette Supérieur. Paris, 2008, p 29.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Pour Maingueneau, seulement l'exemple (4) constitue une phrase entière. Cela nous ramène à la définition selon laquelle tout énoncé ne peut être estimé comme une phrase que s'il est composé d'un sujet et d'un prédicat. Par conséquent, la phrase peut être remplacée par un énoncé puisqu'elle est l'une de ses types, mais le contraire n'est pas toujours valable surtout s'il dévie de la structure canonique et syntaxique de la phrase.

En conclusion, la phrase englobe toutes les unités linguistiques inférieures sans être elle-même incluse dans une unité plus grande. La phrase est, donc, l'unité supérieure et syntaxiquement indépendante de toutes autres unités qui lui sont extérieures.

Cependant, cette définition est difficilement applicable à une structure comme celle de l'impératif, ex : sortez ! Bien que cet énoncé soit cohérent sur le plan grammatical et syntaxique, nous ne pouvons déterminer le sujet que par la terminaison du verbe, c'est-à-dire que le sujet est sous-entendu. Cette structure entre dans ce qu'on appelle les modalités de la phrase que nous allons aborder sous peu.

3-2- Les types de phrase

3-2-1- La phrase nominale

C'est la phrase qu'on appelle souvent la « *phrase sans verbe* »¹³. Quand une phrase est produite sans avoir dans sa structure un verbe, elle est considérée comme phrase nominale. Cette dernière est prise comme complète car elle se compose de deux termes qui sont mis en relation (sous-entendu un sujet et un prédicat). En l'absence du verbe la phrase s'appuie sur un nom d'où son appellation.

Ex : La victoire de l'équipe nationale.

¹³ - LE GOFFIC Pierre, Grammaire de la phrase française, Coll. « Hachette université langue française », Ed. Hachette Supérieur. Paris, 1993, p 509.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

La phrase nominale peut se construire de différentes voies à part le nom.

-A partir d'un verbe : en transformant le verbe de la phrase en un nom (nom d'action) par la voie de la nominalisation

-A partir d'un adjectif attribut :

La phrase nominale s'emploie dans des situations de communication spontanée ou des réactions immédiates et, aussi, dans le but d'accélérer le déroulement des événements comme dans le cas des récits.

Aussi, on l'utilise comme moyen de condensation des informations tout en préservant le sens original de la phrase condensée. Elle est, aussi, utilisée dans les titres des journaux, les panneaux, la publicité pour des fins économiques et autres.

3-2-2- La phrase verbale

C'est une phrase qui contient au moins un seul verbe conjugué ou ce qu'on appelle un procès.

1- La phrase simple

La phrase est appelée simple quand elle est constituée d'un seul noyau verbal. Dans cet état, la phrase est appelée communément une proposition. Une proposition a les mêmes caractéristiques qu'une phrase canonique soumise à la structure phrastique composée d'un sujet et d'un prédicat.

Ex : Alexandre va au cinéma deux fois par semaine.¹⁴

Dans la phrase(1), nous ne retrouvons qu'un seul moyen verbal que Nebil appelle procès, donc, il n'y a qu'un seul procès exprimé dans cette phrase.

¹⁴ - Radhouane Nebil, Syntaxe descriptive, Coll. « Collection pédasup » n° 49, Ed. Academia Bruylant. France, 2007, p 26.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Dans le cas d'une analyse logique, la phrase est constituée d'une unique proposition, ce qui équivaut à une phrase simple.

Nous avons aussi la phrase minimale qu'est une phrase simple, néanmoins, il ya une différence entre les deux structures. L'exemple (1) est une phrase simple et non minimale parce qu'elle contient des éléments facultatifs, non essentiels. En d'autres termes, ces éléments peuvent être retranchés de la phrase sans que cette dernière perde le statut d'une phrase. Dans l'exemple(1), on peut enlever de la phrase le groupe de mot « deux fois par semaine » et ça donnera :

Ex (2) Alexandre va au cinéma.

Si on tente de retoucher l'un des éléments de la phrase(2), celle-ci deviendra incomplète, donc, elle n'aboutit sur aucun sens.

-Alexandre va.*

Par conséquent la phrase minimale est celle constituée d'éléments essentiels à son fonctionnement dont nous ne pouvons nous en passer, tandis que la phrase simple non minimale est celle qui contient d'autres éléments qui sont secondaires ou accessoires.

2- La phrase complexe

C'est une phrase qui est formée de deux procès ou deux noyaux verbaux. La phrase est dite complexe quand elle est composée de deux propositions ou plus.

Ex : Il dort, il est fatigué.

Cette phrase comprend deux propositions : « Il dort » avec un procès exprimé par le verbe *dormir* conjugué au mode personnel (Dort) et la seconde « Il est fatigué ».

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

Les propositions qui composent la phrase complexe sont liées entre elles et cette liaison ne peut se faire que par trois voies « *La subordination, la coordination et aussi la juxtaposition.* »¹⁵

a- La proposition subordonnée

Dans la phrase complexe, la subordonnée « *est la proposition qui est subordonnée à une autre, qui lui est liée par un rapport de subordination* »¹⁶
Cette définition précise qu'il y a dépendance d'une proposition à une autre.

Le mot *subordonné* indique qu'il y a différence entre les statuts des propositions contenues dans les phrases complexes, d'ailleurs, *subordination* implique l'existence de deux niveaux ; l'un est supérieur et l'autre est inférieur. De là, la proposition subordonnée occupe une position inférieure à la proposition qu'on appelle « *principale* »¹⁷.

Une proposition principale n'est pas forcément cette phrase canonique qui restera après avoir retiré la subordonnée mais cette appellation est mise juste pour indiquer les statuts des propositions.

Par ailleurs, la proposition subordonnée ne peut se présenter toute seule comme une phrase syntaxique complète, c'est-à-dire, elle ne peut pas être grammaticalement autonome comme le confirme Dominique MAINGUENEAU en disant que « *la subordonnée est incluse et non ajoutée* »¹⁸. Ce qui veut dire que la subordonnée est une phrase enchâssée dans la principale.

Nous avons deux types de phrase subordonnées : la relative et la conjonctive.

¹⁵ - DUBOIS. J et LAGANE René, La nouvelle grammaire du français, Ed. Larousse. Paris, 1995, p 177.

¹⁶ - Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Ed. Larousse. Paris, 1999.

¹⁷ - DUBOIS. J et LAGANE René, La nouvelle grammaire du français, Ed. Larousse. Paris, 1995, p 77.

¹⁸ - MAINGUENEAU Dominique, Syntaxe du français, Coll. « Les fondamentaux » n° 08, 2^{ème} édition, Hachette Supérieur. Paris, 2008, p 97.

b- La proposition juxtaposée

Ce sont deux propositions qui se situent l'une à côté de l'autre, séparées d'une pause qui se traduit à l'écrit par une virgule, deux points et/ou un point virgule. Les propositions juxtaposées sont liées par des relations dont l'interprétation dépend de la ponctuation, les temps des verbes et le cadre textuel où elles sont produites

Ex : Il était en colère, ses yeux étincelaient.¹⁹

Cette phrase est composée, elle exprime deux procès sous forme de deux propositions juxtaposées séparées par une virgule. Mais, il existe des phrases pouvant contenir plusieurs propositions juxtaposées.

Si en apparence les propositions juxtaposées sont indépendantes grammaticalement, ce qui laisserait dire qu'elles peuvent se positionner librement dans la phrase, ce n'est pas toujours le cas parce qu'il y a certaines phrases où les propositions juxtaposées sont soumises à un ordre contraignant bien déterminé. (p.ex. Il faisait beau, ça nous remontait le moral.)

c- La coordination

Si les propositions juxtaposées sont reliées par les marques de ponctuation, les propositions coordonnées le sont avec des subordonnants appelés conjonctions de coordination.

Ex : Mon cousin est instituteur et son fils veut devenir boxeur .

Les conjonctions de coordinations relient deux propositions qui présentent les mêmes structures syntaxiques.

¹⁹ - Radhouane Nebil, Syntaxe descriptive, Coll. « Collection pédasup » n° 49, Ed. Academia Bruylant. France, 2007, p 27

3- Les modalités de la phrase

Dans la présentation de la réalité (du monde) par la langue, le locuteur dispose de trois manières pour le faire, émanant de la logique du monde. Ainsi tout être humain peut déclarer ou affirmer une réalité par rapport à son monde.

Aussi, il peut exprimer, de par son sens de curiosité qui caractérise l'âme humaine, des interrogations pour s'enquérir des informations concernant le monde, ce qui permet à l'homme de se développer et enfin, il intime aux autres humains qui l'entourent de s'acquitter des tâches voulues.

Ces trois façons sont nécessaires et un passage obligatoire pour toute manifestation communicative dans une production langagière.

C'est pourquoi, nous trouvons dans la grammaire française et dans toutes les grammaires d'ailleurs, l'existence de trois types de phrases. Cette appellation de type est remplacée par *modalité de phrase*, ce qui montre qu'il s'agit de la manière et l'attitude adoptées par le locuteur vis-à-vis de l'interlocuteur.

3-1- La modalité assertive ou déclarative

Cette modalité est considérée par la linguistique structurale comme « *le modèle canonique auquel se rapporte toute structure de phrase rencontrée* »²⁰.

Par conséquent, elle est la modalité de phrase référence pour toutes les autres modalités. La phrase assertive obéit à la structure du modèle de la phrase canonique (sujet + prédicat) sauf dans le cas des phrases incidentes.

Par ailleurs, la phrase déclarative est un constat des faits supposés réels ou supposés réels et elles les présentent d'une manière objective, ce qui laisse entendre que la phrase assertive ou déclarative est une phrase neutre. Par la

²⁰ Riegel Martin, Christophe Jean et Rioul René, Grammaire méthodique du français, 3^{ème} édition, Quadriège/Puf. Paris, 2004, p 385.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

phrase déclarative, le locuteur transmet des informations, assertions, nouvelles. La phrase assertive est la plus utilisée sur le plan de l'écrit. Elle est reconnaissable, à l'écrit, par le point final qui indique la fin de la phrase.

3-2- La modalité interrogative

C'est la phrase par laquelle on insère une question sur les faits énoncés. Elle se reconnaît à l'écrit par le point d'interrogation (?) qu'on met à la fin de la phrase.

La phrase interrogative porte sur une recherche d'information traduite par une demande qui s'adresse à l'interlocuteur.

Cette demande est une question et interrogation qui interpelle une réaction de l'interlocuteur sous forme d'une réponse attendue.

Ex : Les premiers arriveront- il à cinq heures ?

On distingue :

-L'interrogation totale : Par inversion sujet- verbe, par l'addition de la forme « est ce que »

-L'interrogation partielle.

3-3- La modalité injonctive (impérative)

La phrase impérative est la phrase par laquelle sont exprimés, à l'encontre d'un interlocuteur, des ordres, des conseils, des souhaits, des prières.

La phrase impérative se distingue par l'absence de sujet dans sa structure phrastique. Elle se fait à la deuxième personne du singulier ou du pluriel.

Ex : Prends un dessert.

Deuxième chapitre : les constructions syntaxiques

La structure d'une phrase canonique (sujet+ prédicat) n'est pas respectée. Mais on peut dire que cette forme de structure entraîne l'effacement du sujet qui se reconnaît à la terminaison du verbe.

La phrase impérative peut se faire à la troisième personne, mais le verbe est mis au mode du subjonctif et dans ce cas le sujet est ouvertement exprimé.

Ex : Que la lumière soit faite sur cette affaire.

3-4- La modalité exclamative

Elle porte sur les phrases qui expriment des sentiments face à des événements. La phrase exclamative ne nécessite pas la présence d'un interlocuteur. La phrase exclamative se construit avec des pronoms, des adverbes et des adjectifs qui sont ceux utilisés pour l'interrogation et c'est l'intonation qui distingue entre les questions et les exclamations ; cela se traduit à l'écrit par les deux signes de ponctuation : Le point d'exclamation (!) et le point d'interrogation (?).

Ex : C'est bien joué !

La phrase exclamative peut contenir un sujet et un prédicat comme elle peut aussi se réduire à un seul mot.

1- Présentation du corpus

1-1 Définition du corpus

Le corpus que nous avons constitué est un ensemble de copies d'examen (une quarantaine), produites par des étudiants de quatrième année de licence de français à l'université de Ouargla (appartenant aux deux sexes et à des groupes socioculturels différents).

Les erreurs relevées serviront de données observables, que nous tenterons d'expliquer en cherchant à déterminer les règles dont l'application aurait permis de générer des séquences correctes.

1-2 Choix du corpus

Nous avons choisi des copies qui traitent de deux sujets où il est question de commenter des citations, ce qui nous permettra d'avoir des écrits spontanés et des styles variés mais aussi des constructions syntaxiques multiples. En fait, le commentaire d'un texte littéraire donne une certaine liberté à l'étudiant d'exprimer ses idées. Cela permet d'avoir une multitude de structures, donc un corpus riche. Ce libre cours dans ce type de dissertation met la lumière sur la manière de penser et sur l'intuition de l'étudiant par rapport aux connaissances qu'il a accumulées sur la langue.

En un premier temps, nous dégagerons les structures qui intéressent notre recherche, puis nous répartirons le corpus en échantillons selon la nature du phénomène illustré. Ensuite nous analyserons les structures en dégageant leurs composants.

Enfin, une fois que nous avons le résultat, nous entamerons l'étape consistant à analyser et à interpréter les résultats, de manière à proposer des explications adéquates des erreurs constatées, et à envisager des solutions

permettant de trouver le remède aux problèmes auxquels sont confrontés les étudiants.

1-3 Méthode de l'analyse

Nous commencerons par dresser un inventaire de toutes les séquences jugées agrammaticales dans les textes du corpus, pour présenter une vision globale du phénomène. Nous analyserons ensuite les erreurs en les classant selon les règles transgressées.

Vu que notre projet portera sur la grammaticalité et les constructions syntaxiques dans les écrits des étudiants, la phrase restera la base de notre étude. De ce fait, nous pouvons prévoir les règles susceptibles d'être transgressées et qui sont des normes relevant du domaine de l'orthographe, de la syntaxe, du lexique et de la morphologie.

La maîtrise de la langue française et de toute autre langue d'ailleurs, exige une connaissance et une maîtrise de l'application de ses normes grammaticales.

L'analyse et le repérage des erreurs se feront au niveau de la phrase et de ses constituants. Comme nous l'avons indiqué, les erreurs seront classées par type en fonction du domaine concerné par la règle transgressée.

Cette analyse tentera de focaliser l'attention sur les problèmes majeurs auxquels sont confrontés les étudiants du français langue étrangère dans le cadre du processus d'apprentissage. Cela n'indique aucunement que l'objectif de ce projet est purement didactique, mais juste une observation approfondie des écrits des étudiants pour évaluer le degré de leur maîtrise de la langue de Molière. Il s'agira, en particulier, d'évaluer leurs compétences linguistiques en faisant apparaître les règles qu'ils ne se sont pas appropriées.

2- L'analyse du corpus

2-1 La grammaticalité dans les écrits des étudiants

L'évaluation de la grammaticalité des phrases produites dans les copies d'examen par des étudiants de quatrième année de licence de français à l'université de Ouargla implique plusieurs paramètres d'observation. Parmi les intérêts que présente l'exploration d'un corpus de ce type, notons que les règles de conformité aux standards de la langue cible sont plus nombreuses à l'écrit qu'à l'oral.

Comme la grammaire est l'ossature de la langue, la phrase doit respecter toutes les normes grammaticales, qu'elles soient orthographiques, syntaxiques, morphologique ou lexicales. Nous faisons l'hypothèse que la grammaticalité repose en grande partie sur la cohérence syntaxique ; cependant, nous verrons que les autres normes grammaticales interviennent pour une large part dans le processus de jugement de grammaticalité.

Vu la difficulté de préciser le degré de grammaticalité d'une phrase qualifiée de «douteuse», nous avons opté pour le principe consistant à considérer comme agrammaticales toutes les phrases qui présentent des anomalies y compris lorsque les erreurs constatées n'empêchent pas l'attribution, à la séquence étudiée, d'un sens.

Au début, nous allons recenser toutes les phrases agrammaticales que nous avons extraites des copies et ensuite, nous nous pencherons sur l'explication et l'argumentation de ces jugements suivant les normes grammaticales transgressées.

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

Les phrases agrammaticales :

« Dans cette citation qu'on dit la traduction. »*

« Les auteurs sont traduits de texte dans un pays. »*

« La traduction se compose de deux critères de traduction de l'œuvre qu'elles sont. »*

« ... parce que les cultures ne sont pas lui-même. »*

« Parmi lui, il y a plusieurs... »*

« Celui le premier qui utilise... »*

« André constate la littérature comparée : « c'est... »*

« Merci pour vous et aidez-moi. »*

« ...qui connaît une copie de langue d'une autre langue. »*

« Selon les pays et se retourne dans l'époque. »*

« ...car il y a trouvé les peuples ne correspondent pas à une langue étrangère. »*

« Si pour sa levée la traduction au but donne la... »*

« Alors, dans une époque maintenant. »*

« Cette discipline intéresse sur la recherche rigoureuse d'influence. »*

« Cette citation se compose de plusieurs énoncés. »*

« ...et ce travail nécessite des spécialistes ont appelé des comparatistes. »*

« ...et pour la comparaison implique d'équipement comme la langue les connaissances
certaines aptitudes d'esprit on met deux langues étrangères. »*

« ...est un phénomène qui suppose un clair précède détaillé du contexte. »*

« Elle est aussi et auquel elle s'adresse. »*

« D'autre part il y a des livres qui traitent du même objet. »*

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

« Il ya entre eux point connu et point d'ivergité. »*

« Elle affirme nous que dans les textes... »*

« La lecture d'un texte étrange va produit un texte second. »*

« A partir de cette citation qui considère le texte traduit est une sorte d'utopie. »*

« En revanche la langue cible qui concidère comme un principale chose parce que, l'outil de traducteur puisque considère un langue facile...et tres comprend par le lecteur. »*

« Enfin n'a pas confondre entre la travaille de traducteur et le comparatiste puisque les comparatistes pas travaille sur les textes traduite. »*

« Des textes écrit par une langue étrangère. »*

« Car le traducteur... »*

« Lorsque de l'analyse et developpement de cette citation. »*

« Dans la littérature comparée consiste à beaucoup des thèmes pour étudier cette cas. »*

« Boucoup des oppositions ont faite. »*

« A partir notre citation on peut traiter deux idées principaux. »*

« ...l'une ext le texte littéraire maintenant. »*

« Qui permet à lecteur. »*

« L'écrivain de l'antiquité parler de tous par tous qui est bel. »*

« On parle de l'écriture quand on prend le plaisir à lire n'a pas seulement lire, parce que à réalisé du sens du suspense...etc qui fait par l'espace et le temps à condition peut parler à tout le monde à sa langue de l'écrituré. »*

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

« Cette l'écriture l'aide la langue. »*

« On peut dire que le livre est la culture que nous cherche partout, parce qu'ils sont riches par des connaissances. »*

« La trilogie auteur-œuvre-lecteur amène nous de dire que... »*

« C'est le texte littéraire et le plaisir, se sont on dit que les lecteurs sont... »*

« Elle était malgré que les deux didactiques que se soit. »*

« Qu'ils sont elles intraissebles la langue comme 1^{er} element. »*

« Dans la même disposition de la langue à prit une grand place d'importance. »*

« Cette fidélité aux anciennes méthode était a cause que la comme un outil. »*

« Si en à langue on a pas besoin de la culture. »*

« Donne pour un conclusion. »*

« Je comprendre que l'objet de la littérature pas seulement l'écriture ou bien prendre d'information mais en plus prendre le plaisir de connaitre et découvrir le monde a paire les texte litt ce dernier là par définition se sont. »*

« En effet la richesse des textes litt du sens et une frontière de la langue a partir ces élément en peut parler à tout le monde et d'envoyer le message qu'il veut l'écrivain. »*

« Pendant que le texte littéraire c'est une tradiction des idées d'un écrivain comme Il a dit. »*

« Il cite des actions mais l'écrivain donne a nous un acte nous pouvons illustré... »*

« Le texte littéraire constate qui étymologique vient... »*

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

« ...conception que partage encore inconscient nos étudiant en français avoir de lettre. »*

« ...d'opose le discours litt ou quotidien que se caracterise... »*

« Ainsi la litt n'a pas voir avec l'aspect documentaire. »*

« Elle a par, conséquant traverse une sortie de crise qui éclate de la fin des annes et qu'elle arrive difficilement à surmonte aujourd'hui. »*

« Le texte littéraire travaille contre courant de dictionnaire. »*

« Le teste littéraire est distingue par « valerey » est un poésie, danse non comprehension texte non litt prose marche qui à comprehension détirminé. »*

« Ce qui écrit intransitif écrivaint besoin d'écrire transitif. »*

« ...puisque à chaque lecteur à son interprete et littérairete. »*

« Le texte littéraire est englobe, ou constitue la culture pisque texte litt dans état texte litt authou graphie. »*

« Lorsque lecteur lise d'un texte litt, à cause de passion désir de lire. »*

« Le texte littéraire toujours vit éternel, quel est il langue... »*

« La litt dans sa propre définition soit définit selon... »*

« En concernant de cette citation... »*

« Que vaut dire le texte litt est le type de la littérature, qu'est classé deux types sont... »*

« Il s'adresse tout lecteur n'inport quell leur caractere. »*

« Elle est considéré la trduction l'une des majores objectifs de l'étude. »*

« Et pour aussi la traduction joue leur role. »*

2-2 L'orthographe

L'orthographe est la première raison fondamentale de la création de l'école. Dans la grammaire scolaire et normative, on enseigne aux écoliers la manière d'écrire la langue d'une façon correcte et cohérente avant d'enseigner la syntaxe. L'orthographe, donc, occupe une place prépondérante pour la détermination du niveau de maîtrise d'une langue qu'elle soit étrangère ou non.

Une erreur orthographique signifie une méconnaissance d'une des règles de l'orthographe ; parfois, cela aboutit à un mot nouveau qui rendra la phrase «bizarre».

Nous allons étudier le degré de maîtrise de l'orthographe en général chez les étudiants puisque l'orthographe reste une condition incontournable pour produire des écrits et des expressions de manière cohérente.

Nous avons remarqué que les erreurs renvoyant à l'orthographe sont innombrables et nous les relèverons selon les catégories suivantes : les majuscules et minuscules des lettres, les accents, l'élision et la forme scripturale des mots

majuscule/minuscule

Nous avons constaté que l'emploi de la majuscule et de la minuscule est très confus, ce qui indique que les étudiants ne les utilisent pas d'une manière correcte. Toutefois, ce constat touche un nombre marginal d'étudiant, ne dépassant pas les 10 %, qui font des erreurs de placement de la majuscule à la mauvaise place d'une manière sporadique.

Cela laisse penser que le problème ne réside pas vraiment dans la maîtrise de la règle afférente à l'emploi de la lettre capitale. Il s'agirait, plutôt, d'omission montrant que la règle est connue mais non assimilée à un niveau

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

suffisant ; si elle était vraiment intériorisée, les étudiants l'appliqueraient spontanément.

Ainsi dans cet exemple :

« ... d'un écrivain comme Il a dit »

L'étudiant a employé une majuscule au milieu de la phrase au lieu d'une lettre minuscule. Cette erreur est due à la méconnaissance de la règle qui régit l'emploi des majuscules.

Même constat concernant les noms propres qui devraient avoir la lettre initiale en majuscule. Nous avons rencontré quelques anomalies de ce genre comme dans cet exemple : « valery ».

Nous aurions pu énumérer plusieurs cas de ce type. Nombreux sont les exemples où le problème de majuscule s'explique aussi par la production de phrases longues et la non utilisation des signes de ponctuation, ce qui complique notre tâche car les erreurs sont alors d'une nature complexe.

Les accents

L'utilisation des accents dans les écrits des étudiants est parfois aléatoire et confuse. Les étudiants, par omission ou par méconnaissance, emploient indifféremment les accents tout particulièrement les accents aigus et les accents graves. Aussi, nous avons remarqué que certains mots sont écrit sans le signe diacritique qui aurait dû être utilisé.

Les exemples qui suivent vont nous montrer l'ampleur de ce problème majeur auquel sont confrontés nos étudiants, et faire apparaître les difficultés qu'ils ressentent sur ce plan.

« diferente », « role »

« très », « tres »

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

« à », « a »

Nous remarquons que les étudiants retirent carrément l'accent aigu pour le mot « differente » au lieu d'écrire « différente ». La même chose également pour le mot « role » où l'étudiant a aussi ôté l'accent circonflexe. Si pour ce dernier exemple, la différence de prononciation n'est pas nécessairement notable, il n'en va pas de même pour «differente» sans accent aigu.

Quand un étudiant emploie un « a » verbe avoir au lieu du « à » préposition, nous dirons sans hésitation que le problème n'est pas dû à une confusion mais bien à une ignorance des règles basiques de la langue française.

Le cas de « tres » sans accent nous renseigne sur la capacité des étudiants dans le domaine de la langue française. Un mot pareil n'existe pas dans la langue française sans qu'il y ait un accent qui est un accent grave dans ce cas « très ».

En effet ces erreurs de placement des accents se manifestent d'une manière très récurrente dans les productions des étudiants. Cela est certainement dû à une incompétence dans le domaine de la phonétique. Une incompétence qui s'explique par une confusion dans la reconnaissance des sons qui caractérisent un mot en français, cela est dû à une absence de discrimination auditive qui, faute d'être réglée précocement (en étant élèves), subsiste toujours chez nos étudiants. Ce problème mérite une attention particulière de la part des encadreurs qui doivent trouver des méthodes appropriées permettant de remédier à cette situation qui s'aggrave de plus en plus.

L'omission de l'accents grave sur la préposition « à » ou l'absence de l'accent circonflexe sur « du » ou encore l'utilisation abusive de l'accent aigu, est considéré comme une méconnaissance des règles morphosyntaxiques qui régissent ce type d'emploi ; mais cette contre performance révèle une difficulté auditive chez les étudiants.

Ce problème aigu s'explique aussi par l'influence qu'exerce la langue source (l'arabe) dans le processus de l'apprentissage du français ; elle amène les étudiants à commettre ce genre d'erreur. Cela devient évident, du fait que les

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

accents sont inexistants dans la langue arabe ; bien que, certains étudiants tentent, parfois, de trouver des équivalences phonétiques ou morphosyntaxiques qui ne sont, généralement, pas appropriées, parce que les règles de l'arabe diffèrent complètement de celles du français.

Nous pensons, alors, qu'il y a, dans cette situation, une interférence de la langue maternelle qui empêche les étudiants d'avoir une certaine autonomie dans l'apprentissage qui leur permettra de surmonter ces obstacles qui diforment la structure et la forme de la langue française.

L'élision

Nous avons remarqué dans certaines expressions écrites que les étudiants peinent dans l'utilisation de l'apostrophe qui est un signe orthographique de grande importance. Les étudiants par méconnaissance de la règle régissant l'emploi de l'apostrophe suppriment cette dernière parce qu'ils ignorent tout simplement son rôle.

Exemples : « decriture »

« parce que à »

Certains étudiants, qui représentent un taux très faible, continuent d'ignorer la règle de l'élision. L'exemple « decriture » nous renseigne sur la méconnaissance de cette règle. Toutefois, l'erreur n'est pas vraiment récurrente : ce même étudiant applique parfois la règle correctement, à côté de séquences «privées» de leur apostrophe on trouve, dans sa copie, des apostrophes utilisées à bon escient. Ce cas est relativement fréquent chez les étudiants de français langue étrangère ; il s'agit, là encore, d'une règle qui n'est pas totalement méconnue, mais qui n'est intériorisée que partiellement.

Dans l'exemple « parce que à » l'étudiant devait remplacer le « e » final du mot « parce que » par une apostrophe parce que le mot se trouve devant une voyelle. Même chose pour l'exemple « decriture » où l'étudiant ignore

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

vraisemblablement que ce mot se compose de la préposition « de », et du mot « écriture ».

L'écriture des mots

Nous avons trouvé d'innombrables erreurs concernant l'orthographe des mots dans les écrits des étudiants et cela renvoie à un manque de compétence orthographique.

En général, ce type d'erreur est très fréquent chez les étudiants de français langue étrangère du moment qu'ils ne retrouvent pas de règles concernant ce cas. La seule possibilité d'y parvenir est d'apprendre la manière dont s'écrivent les mots et de tâcher de ne pas l'oublier.

Dans de nombreux cas, les erreurs constatées semblent également témoigner d'un manque de compétence phonétique ; ainsi que, très vraisemblablement, d'un problème de discrimination auditive. On trouve, ainsi, dans notre corpus, « considère » pour « considère » où s'opère, entre autres, la confusion entre le son [i] et le son [e]. Ici, c'est la confusion entre le son [e] et le son [ɛ]. D'autres exemples de ce type sont : « pisque » pour « puisque », « becoup » pour « beaucoup », « que vaut dire » pour « que veut dire ». On remarquera, à propos de « pisque », qu'il s'agit d'une prononciation répandue dans la région, la séquence « semi consonne+voyelle » étant remplacée, dans cet usage, par [i]. Quant au [o] de « beaucoup », il est remplacé par le [e] dit caduc ; enfin, le « EU fermé » de « veut » est confondu avec le [o]

Certaines prononciations de mots français sont déformées dans l'usage de la société algérienne. S'il est impossible de dire avec certitude, aujourd'hui, qu'avec le temps on assistera à l'officialisation d'une nouvelle forme graphique « consacrant » en quelque sorte tel ou tel usage, il demeure évident que chez un étudiant qui entend fréquemment ces

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

prononciations « particulières », elles créent une certaine confusion sur le plan phonétique et, par conséquent, orthographique.

Nous remarquons que, dans la question concernant la graphie des mots, il y a le même phénomène qui handicape le processus de l'apprentissage d'une langue étrangère ; il s'agit de l'interférence phonétique de la langue source. Cette question concerne la confusion, par exemple, entre le [o] dans « autographique » et le [ou] utilisé par un étudiant dans « autougraphique » ; le même cas dans « par conséquent » où l'étudiant a mis le [a] de « ant » au lieu du [e] pour que le mot soit correct (par conséquent).

En fait, il n'existe pas en arabe autant de variations phonétiques qu'en français et l'étudiant, par son attachement à sa langue mère, opte pour des variations phonétiques qu'il croit proches ou équivalentes lors de la rédaction de mots appartenant à la langue cible.

2-3 La morphologie

Les flexions

La flexion nominale

Dans le cadre de notre analyse des productions des étudiants, nous avons pu observer que ces derniers trouvent encore des difficultés à coordonner les désinences des noms dans la phrase. Les accords qui sont un élément important dans la morphologie française sont ignorés dans les productions que nous avons pu recenser.

Les noms obéissent à deux critères flexionnels qui les déterminent : le nombre et le genre. Ces règles doivent être parfaitement appliquées pour que la phrase ait un sens.

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

Les accords en nombre

Les accords en nombre concernent l'état singulier ou pluriel d'un nom selon la situation dans laquelle il se trouve au sein de la phrase. Bien que cette définition soit simple, de même que son application, n'empêche que certains étudiants n'arrivent pas à résoudre ce problème lors de la rédaction des textes.

1- « ...implique d'équipement comme la langue les connaissance certains aptitude d'esprit. »

2-« on met deux langue étrangère... »

3-« multiple lecture. »

4-«...cette disciplines... »

Nous remarquons, dans ces exemples, que les étudiants oublient de mettre la marque du pluriel à la fin du nom (ex 1, 2). Dans d'autres cas, les étudiants ajoutent la marque du pluriel à un nom singulier.

Les accords en genre

Dans le cas du genre, les accords des noms concernent le genre masculin ou féminin des noms. Là aussi, les étudiants éprouvent de la difficulté à maîtriser ce volet et cela est dû soit à la méconnaissance de la règle, soit à une omission.

1-« le texte traduit c'est une genre de texte... »

2-« la litt est un discipline... »

3-«... est un poésie. »

S'il y a peu d'exemples concernant ce sujet, c'est par rapport à la non utilisation des déterminants du nom. Les étudiants ont tendance à mélanger les

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

choses, et cela indique que ces anomalies sont dues aussi à un manque de maîtrise du lexique.

La flexion verbale

En ce qui concerne la morphologie des verbes dans la phrase, nous avons remarqué que les productions de certains étudiants illustrent clairement leur méconnaissance de la conjugaison, qu'il s'agisse de phrases simples ou de phrases complexes.

- 1-« a lumière de ce passage je comprende... »
- 2-« ...puisque les comparatistes pas travaille sur les textes. »
- 3-«je comprendre que l'objet de la litt... »
- 4-« l'écrivain de l'antiquité parler de tous... »
- 5-« dans cette citation qu'on dite... »
- 6-« ...est la culture que nous cherche partout. »

Par ailleurs, certains étudiants commettent des erreurs fondamentales dans une phrase simple quand celle-ci contient deux verbes. La règle est claire à ce sujet mais elle est ignorée.

- 1-« la lecture d'un texte va produit un texte... »
- 2-« on peut définit la traduction... »
- 3-« ...nous pouvons mis... »

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

L'emploi des auxiliaires "être" et "avoir"

Le problème de l'usage de l'auxiliaire est devenu épineux pour les étudiants qui n'arrivent pas à distinguer l'emploi de « avoir » et « être » comme auxiliaires et come verbe plein. Vient s'ajouter à ce phénomène la confusion entre « avoir » et « être » comme auxiliaires.

- 1-« les auteurs sont traduit le texte. »
- 2-« et ce travail besoin des spécialistes ont appelé comparatistes. »
- 3-« d'autre part il ya des livres qui écrit dans le même... »
- 4-« boucoup des opposition ont faite. »
- 5-« on peut dire que lecteur et texte sont marchées parallèlement. »
- 6-« cette vision à était changé... »

Ceci dit, certains étudiants comme nous l'avons remarqué dans leurs productions ne savent pas quel auxiliaire il faudrait utiliser pour tel verbe dans la phrase.

Cela nous indique que ces étudiants ne maitrisent nullement la conjugaison et n'en savent que peu ou rien du tout. Ces exemples nous montrent que certains étudiants échouent dans le choix de l'auxiliaire à utiliser avec le verbe. En outre, nous avons remarqué l'absence de l'auxiliaire dans certaines phrases.

Par ailleurs, ces erreurs ne concernent pas seulement le mode d'emploi des auxiliaires mais touchent également à la désinence qui résulte de cette association entre l'auxiliaire et le participe passé du verbe.

- 1-« le texte traduit est renvoie à la science. »
- 2-« elle est considéré... »
- 3-« la langue a prit une grand place... »

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

Le participe passé du verbe n'est pas écrit d'une manière correcte et cela concerne sa forme et sa désinence. Outre le changement de forme qui correspond à la mise au participe passé de certains verbes, ce dernier prend la désinence que lui dicte la règle des accords.

Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec l'auxiliaire "être", par contre le participe passé ne s'accorde ni en genre ni en nombre avec "avoir" sauf dans le cas où le complément d'objet direct est placé avant le verbe.

La flexion adjectivale

Au cours de notre observation des productions des étudiants, nous avons également rencontré des anomalies sur le plan des accords des adjectifs (en genre et/ou en nombre) :

- 1-« ...intéresse sur la recherche rigoureux... »
- 2-« ...va produire un texte seconde. »
- 3-« ...on peut traiter deux idées pricipaux. »
- 4-« ...comprehension détirminé. »

En fait, certains étudiants trouvent des difficultés à maîtriser la morphologie des adjectifs, mais cela est aussi dû à la méconnaissance de la règle régissant les accords des adjectifs en nombre ou en genre parce qu'il se trouve qu'il y a des adjectifs qui changent de forme suivant leur situation dans la phrase.

Les erreurs concernant les flexions sont assez fréquentes chez les étudiants du français langue étrangère. Ce phénomène n'est pas seulement lié à la méconnaissance des règles concernant les accords, mais aussi, dans certains cas comme dans « comprehension détirminé », à une des caractéristiques de la langue française, où les désinences (ici, féminin et pluriel) ne sont pas prononcées. Ce problème phonétique constitue donc un obstacle supplémentaire

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

pour les étudiants qui ne peuvent pas se fier à la prononciation pour remédier à leur manque de connaissances en matière de règles morphologiques.

Globalement, nous constatons de nombreux cas illustrant une connaissance insuffisante des règles morphologiques. Ce phénomène peut s'expliquer par une pratique insuffisante de l'application de ces règles dans le cursus antérieur ; la morphologie du français est relativement complexe et sa maîtrise nécessite vraisemblablement un entraînement bien plus systématique et bien plus régulier qu'il ne l'est aujourd'hui. Un autre aspect mérite d'être soulevé : les étudiants ne semblent pas non plus avoir acquis le réflexe consistant à relire une production écrite pour tenter de corriger d'éventuelles erreurs.

Ce genre d'erreurs n'est pas seulement dû à la méconnaissance ou à la non assimilation et/ou à l'intériorisation insuffisante des règles concernant la flexion ; mais, aussi et encore une fois, à l'interférence de la langue arabe. En fait, les étudiants oublient ou confondent les marques distinctives s'agissant des accords en genre et en nombre car l'étudiant n'est pas habitué à ce genre d'accord qui ne fait pas partie des normes grammaticales de l'arabe. Ajoutons à cela la différence qui se trouve au niveau de la morphologie entre les deux langues (le français et l'arabe).

3- L'analyse syntaxique

Les lois de la syntaxe sont primordiales pour toute prétention à apprendre une langue donnée. Nous croyons pouvoir dire que la moindre imperfection syntaxique conduit automatiquement à un dysfonctionnement au niveau structurel de la phrase. Parfois, le message reste interprétable, mais dans d'autres cas, les phrases engendrées sont agrammaticales et incongrues au point que cela empêche la compréhension et aboutit à une rupture de la communication.

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

Dans le cadre de notre observation des copies des étudiants, nous avons rencontré un nombre important d'erreurs concernant la syntaxe de la phrase française. Ces erreurs sont multiples et affectent presque tous les éléments de base de la syntaxe.

L'activité de rédaction dans une langue étrangère semble, bien souvent, montrer que l'étudiant formule ses idées dans sa langue maternelle, l'arabe, et transpose sur le français certains modes d'organisation. Cette situation est paradoxale, l'assimilation théorique de la règle par l'étudiant est parfaite mais son application n'a pas lieu. Tout se passe comme si les règles apprises antérieurement ne devaient pas s'appliquer à une rédaction. Nous ajouterons que l'intériorisation des règles est, clairement, insuffisante dans la mesure où elle ne permet pas la production spontanée de séquences correctes.

3-1 Les constructions

Les noms

1-« a lumière cet citation... »

2-« ...et développement de cette citation. »

3-« la littérature comparée étude multilingue »

Ce type d'exemples est très présent dans les productions des étudiants. Cette observation nous conduit à dire que les étudiants trouvent une difficulté à réaliser une construction nominale correcte. L'omission du déterminant du nom est assez fréquente chez les étudiants. Cela n'est certainement pas dû à la méconnaissance de la règle, mais plutôt à une anomalie liée au processus d'intériorisation des principes de la langue française.

Les étudiants oublient souvent qu'en français le nom est toujours accompagné d'un déterminant sauf pour les noms propres. Les exemples 2 et 3

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

confirment bien cet état de fait, cela altère la construction nominale et affecte toute la structure de la phrase, ce qui la rend la construction douteuse ou agrammaticale.

Dans le même cas, nous avons pu recenser des exemples où les étudiants emploient mal les déterminants, or le mauvais choix de ces déterminants est souvent source de l'incongruité de la phrase.

1-« se retour... »

Dans cet exemple, l'étudiant au lieu d'utiliser l'adjectif démonstratif (ce) a employé l'adjectif possessif. Cela est certainement dû au phénomène de l'homonymie.

Les prépositions

La construction prépositionnelle est un groupe qui est caractérisé par la présence d'une préposition. Cette définition n'a rien de compliqué ni difficile à assimiler. Cependant, nous avons remarqué que les anomalies concernant les syntagmes prépositionnels sont innombrables et apparaissent de manière récurrente comme nous avons pu l'observer dans les productions écrites des étudiants du français langue étrangère.

Ces exemples nous montrent bien l'ampleur du problème.

1-« la traduction se compose deux critères. »

2-« il ya beaucoup chose... »

3-« a partir notre citation... »

4-« il fait la comparaison du poésie. »

5-« cette citation se compose à plusieurs des éléments. »

6-« il s'adresse tout lecteur »

Ces exemples montrent clairement que les étudiants ont un problème avec l'emploi de la préposition en ce qui concerne sa position dans la phrase et aussi la pertinence du choix de la préposition. Certains étudiants omettent de mettre une préposition à la place qui lui convient, ce qui crée une confusion dans la phrase et une frange dans la chaîne structurelle de la phrase.

Dans les exemples 1, 2 et 3, nous remarquons l'absence de la préposition qui représente un maillon de la phrase. Cela conduit à penser que la phrase est fragmentée avec des groupes séparés sans aucune liaison. Cette absence de la préposition rend la phrase agrammaticale pour non respect de la règle de la formation des constructions prépositionnelles.

Dans les exemples 4, 5 et 6, l'étudiant a bien respecté l'élément constitutif de la construction prépositionnelle ; toutefois, le choix de la préposition est inadéquat. Cette remarque s'applique à beaucoup d'étudiants qui, souvent, savent qu'il faut une préposition mais ne choisissent pas la bonne.

Nous avons constaté, dans le cas des prépositions, que les étudiants omettent de mettre des prépositions non à cause des interférences de la langue mère puisque ces exemples, en les traduisant en arabe, contiennent des prépositions. Cela nous laisse penser que certains étudiants ont un problème dans la conception dans la structure profonde.

Les pronoms

Concernant le pronom, certains étudiants en font un usage inapproprié alors que d'autres ne prennent pas la peine de les utiliser ; en observant leurs productions, nous avons constaté que plusieurs étudiants ne connaissent que les pronoms personnels et les pronoms relatifs (que) et « dont ». D'autres étudiants font un mauvais choix du pronom à employer.

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

1-« ...parce que les cultures ne sont pas lui-même. »

2-« parmi lui, il ya... »

L'étudiant a mal choisi le pronom qui convient en confondant le pronom personnel que nous utilisons pour le pluriel et le pronom que nous employons pour le singulier.

3-« c'est pour cette raison aime lire les textes... »

Là l'étudiant a oublié de mettre un pronom relatif et un pronom personnel qui permettent la continuité structurelle et fonctionnelle dans la phrase.

Ces erreurs, concernant le pronom, sont le résultat d'un travail de traduction littérale de la part de l'étudiant. En d'autres termes, l'étudiant conçoit, au préalable, la phrase en arabe puis cherche les mots équivalents en français et c'est là où réside le problème car il se trouve qu'il y a des cas où des phrases, devant contenir des pronoms comme dans l'exemple 3, en soient dépourvues à cause de l'absence de leurs équivalents dans les phrases conçues en arabe.

3-2 Les fonctions syntaxiques

Comme nous avons pu le voir avec le nombre considérable de phrases agrammaticales, nous pouvons dire que la structure de la phrase syntaxique est souvent transgressée et malmenée par les étudiants de français langue étrangère. Ce phénomène est non seulement récurrent chez cette frange d'étudiants mais parfois même étrangement abusif.

Les étudiants n'arrivent pas à construire une phrase simple conforme aux normes grammaticales et syntaxiques de la langue française. Cela se remarque en se référant à toutes ces anomalies que nous avons pu signaler à partir de notre corpus.

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

En un premier temps, nous avons essayé d'analyser, isolément, les constructions syntaxiques où les étudiants affichent une certaine incompétence ; nous allons maintenant tenter d'étudier ces constructions constitutives en les situant dans le contexte de la phrase. Ainsi, nous pouvons voir l'effet engendré sur la combinaison des constituants de la phrase et vérifier ainsi l'impact qui en résulte sur les fonctions syntaxiques de chaque constituant.

Certainement, tous les étudiants du français langue étrangère savent ce que c'est qu'un sujet, un verbe ou un complément et même, ils connaissent, au moins, quelques éléments de la langue qui peuvent assumer ces rôles. Cependant, cette remarque n'est pas toujours confirmée lors de la lecture des productions des étudiants que nous avons observées.

Les étudiants manquent de pratique de la langue française tant au niveau oral qu'au niveau écrit. Cela est dû non pas à la qualité de l'enseignement ni aux moyens pédagogiques, mais bien à l'absence de suivi en termes de conseils et d'orientations données pour faire progresser leur apprentissage, comme par exemple les exercices de rédaction où il est question d'appliquer les règles théoriques pour tester le niveau d'assimilation afin que l'étudiant puisse juger lui-même sa progression dans le domaine de la syntaxe et de la grammaire en général.

Dans notre observation, nous avons remarqué que les étudiants ne suivent pas l'ordre logique imposé par les règles syntaxiques s'agissant de la formation de la phrase.

Le sujet

La position du sujet dans la phrase n'est pas difficile à détecter, mais certains étudiants continuent toujours à confondre les fonctions et positions syntaxiques, ce qui donne à la phrase un caractère d'agrammaticalité.

1-« ...comme_trouvent... »

2-« puisque_considère une langue... »

3-« _amène d'une lecture plurielle... »

Comme nous pouvons le constater, ces exemples montrent que certains étudiants omettent de mettre un sujet à certaines phrases comme dans les exemples 1, 2 et 3. Ces phrases deviennent alors incomplètes parce que nous constatons une absence d'une construction syntaxique essentielle pouvant assumer la fonction « sujet » que ça soit un syntagme nominal ou pronominal ou autre.

Par ailleurs, certaines propositions contiennent deux constructions qui assurent la même fonction « sujet », ce qui est inadmissible dans la langue française, sauf dans des cas bien définis par la règle, comme par exemple un sujet épithète.

« celui le premier... »

Nous avons constaté, aussi, que certaines phrases assertives sont complètes au niveau des constituants de la structure ; toutefois, il se trouve qu'il y a des erreurs concernant la position du sujet. En fait, certains étudiants inversent le sujet et le mettent dans une position postposée par rapport au verbe.

« ...confirme cela ... »

Cette situation est due à une confusion dans l'application des règles appropriées et spécifiques à la langue française. En fait, l'étudiant, toujours dans sa logique de traduction et de transposition dans sa langue mère (l'arabe) vers la

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

langue cible (le français), rédige des phrases en français mais avec une structure obéissant aux normes de la langue arabe. Et nous savons bien que dans la langue arabe le sujet se place souvent après le verbe ; c'est-à-dire, le sujet est placé en deuxième position.

Le verbe

Nous avons constaté, à partir du corpus, que certaines phrases verbales ne comportent pas de verbe, ce qui est étonnant puisque le verbe est le pivot de la phrase.

1-« la littérature comparée__étude multilingue »

2-«...et l'écrivain eux__des hommes transitif. »

3-« je...que l'objectif de la litt__pas seulement l'écriture. »

Ces phrases manquent d'un élément essentiel qui est le verbe et cela induit automatiquement l'agrammaticalité de la phrase. Les étudiants influencés par les règles syntaxiques de l'arabe essayent de calquer celles-ci dans la structure de la phrase française.

Par ailleurs, certains étudiants trouvent de la peine à maîtriser la forme fléchie des verbes pronominaux. Cette question n'est pas liée à la morphologie mais ça concerne la manière dont sont ordonnées les unités de cette construction verbale.

Les compléments

1-« les auteurs ont traduit de texte dans... »

2-« cette citation contient à plusieurs énoncés. »

3-« il s'adresse__tout lecteur... »

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

Dans ces exemples, il est question de signaler des anomalies fonctionnelles au sein de la phrase concernant les compléments du verbe dans différentes situations.

Nous remarquons qu'il y a des étudiants qui n'arrivent pas à différencier entre les verbes transitifs et les verbes intransitifs et ignorent l'impact considérable que cette confusion engendre sur le plan de l'organisation de la phrase.

Pour les exemples 1 et 2, l'étudiant emploie un verbe transitif qui, normalement, est suivi d'un complément d'objet direct, toutefois il a mis une préposition entre le verbe et son complément, ce qui va abimer la structure de la phrase et la rendre agrammaticale.

Dans l'exemple 3, c'est tout à fait le contraire. Certes, le verbe est transitif, mais il se combine avec un complément d'objet indirect, mais plutôt un complément indirect. L'étudiant ne s'est pas rendu compte du moment qu'il n'a pas mis la préposition adéquate entre le verbe et son complément.

Nous avons constaté, en observant notre corpus, que certains étudiants rencontrent des problèmes concernant le phénomène de transitivité des verbes et tombent dans l'embarras du choix de la préposition intermédiaire qui convient entre le verbe et le complément d'objet indirect.

Par ailleurs, certains étudiants mettent la confusion dans la phrase quand ils se trouvent face à la situation où il faut mettre le complément dans une position antéposée par rapport au verbe. Cette manœuvre peut se faire par l'intermédiaire d'un pronom qui remplace le complément ou en mettant le complément même avant le verbe qu'il complémente. En d'autres termes, cette manipulation consiste à remplacer le complément par le pronom qui convient et à le mettre avant le verbe.

« elle affirme nous que... »

Certains étudiants réussissent à remplacer le complément par un pronom mais font une erreur de son emplacement. Dans cet exemple, l'étudiant a mis le

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

pronom à la position postposée par rapport au verbe alors qu'il devait le mettre dans une position antéposée.

L'adverbe

Certains étudiants trouvent une difficulté à placer l'adverbe dans la position qui lui convient dans la phrase et aussi à l'écrire correctement.

1-« le mot litt étymologiquement vient... »

2-« ...conception que partage inconscient nos étudiants... »

3-« le texte litt toujours vit éternel »

Ces étudiants affichent clairement leur méconnaissance de la norme grammaticale concernant le positionnement des adverbes dans la phrase. Dans les exemples 1 et 3, l'étudiant a placé l'adverbe avant le verbe alors que la règle nous dicte de le mettre directement après le verbe ou après l'auxiliaire. S'agissant de l'exemple 2, l'étudiant a commis une erreur dans la règle de formation des adverbes à partir des adjectifs.

Les propositions

Les étudiants ont employé, lors de la rédaction de leurs textes, des structures syntaxiques pour produire des phrases simples et complexes ; toutefois, cela s'est fait plus au moins d'une manière souvent confuse.

La phrase simple basique ou ce qu'on appelle la proposition connaît des malformations de ses constituants et de leur ordre ; la même chose est constatée dans les phrases à deux propositions ou plus. Certaines fois, nous trouvons des phrases non complètes qui manquent d'éléments structuraux et certaines fois,

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

nous tombons sur des phrases longues et infinies, ce qui altère à la fois la structure et le sens de la phrase.

Les propositions que nous avons signalées ne sont pas conformes aux règles syntaxiques de la langue française pour une raison ou une autre. Ce fait ne concerne pas seulement le cadre de la proposition mais touche également les règles qui régissent les liaisons entre deux propositions, que ce soit par la coordination ou la subordination.

- 1- «... parce que, l'outil de traducteur puisque considère un langue facile... »
- 2- « ...d'opose le discours litt ou quotidien que se caracterise... »
- 3- « il ya trouve les peuples ne correspond pas... »
- 4- « entre la travaille de traducteur et le comparatiste... »

Nous remarquons, à partir de ces exemples, qu'il y a confusion dans l'utilisation de formes de liaison entre deux propositions dans la même phrase. Cela indique soit une méconnaissance des règles concernant l'enchâssement des propositions (comme dans les exemples 1, 2 et 3) ou bien, une tentative de l'application des règles structurelles de l'arabe dans un moule français. En effet, nous constatons, dans l'exemple 1, un emploi de deux connecteurs exprimant la circonstance de cause dans, pratiquement, le même contexte, ce qui altérera la phrase. L'erreur ne s'arrête pas seulement là mais s'étend sur le reste des éléments formant la proposition enchâssée.

Dans les exemples 2 et 3, il s'agit, respectivement, d'un mauvais choix du pronom relatif qui au lieu de « qui » qui remplace le sujet, on a mis un « que » qui remplace le complément ; et de l'omission du pronom relatif « qui » pour compléter la structure et le sens de la phrase.

Ces erreurs concernent aussi la coordination comme nous le montre l'exemple 4. L'étudiant, par la méconnaissance des règles et l'interférence de l'arabe, oublie d'appliquer la symétrie entre les deux éléments coordonnés même

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

si, dans ce cas, il ne s'agit pas d'une coordination de deux propositions proprement dites. Toutefois, cela ne nie pas l'existence de ce genre d'erreurs s'agissant de la coordination.

4- « entre la travaille de traducteur et le comparatiste... »

Analyse et interprétation du résultat

D'après l'analyse du corpus que nous avons étudié, nous pouvons dire, d'emblée, que les règles régissant la langue française ne sont pas tout à fait assimilées, et que les étudiants sont incapables de rédiger d'une manière correcte et conforme aux exigences de la langue cible. Ce constat est consolidé par le taux assez élevé de phrases agrammaticales qui ne respectent pas les règles grammaticales de la langue française.

Au cours de notre étude du corpus, nous avons tenté de mieux comprendre ce qui empêche les étudiants de français langue étrangère d'apprendre normalement cette langue et de l'écrire correctement.

En fait, beaucoup d'étudiants n'ont pas commencé l'apprentissage de la langue française dans les délais prescrits par la loi. Cela est dû à la non disponibilité d'encadreurs qui assurent l'enseignement de cette matière, que ce soit au niveau primaire ou au niveau moyen. Ces retards et ces ruptures dans le processus de l'apprentissage compliquent la tâche à l'apprenant qui est appelé, une fois l'apprentissage entamé, à fournir beaucoup d'efforts pour construire une base, ce qui n'est pas du tout facile vu qu'il aura d'autres tâches à accomplir dans d'autres domaines (autres matières).

Par ailleurs, il apparaît clairement que les étudiants n'arrivent pas à se détacher du fardeau de la langue arabe, c'est pourquoi les productions des étudiants ne manquent pas de cas d'interférences. Du coup, nous trouvons des phrases écrites, certes, en caractères français mais qui obéissent à la syntaxe de l'arabe. En effet, les étudiants pensent en arabe et écrivent en français. Les

Troisième chapitre : présentation et analyse du corpus.

étudiants n'arrivent pas à intérioriser les règles de la langue française pour que leur application soit un peu plus spontanée.

Le processus d'intériorisation qui consolidera la compétence de l'apprenant est toujours interrompu, ce qui le rend inefficace parce que les étudiants lui consacrent peu de temps- temps qui, dans beaucoup de cas, est réduit à la durée des cours officiels.

L'influence de l'arabe est monumentale et cela se remarque aux omissions des désinences et flexions qui, contrairement à ce qui se passe en arabe, ne se prononcent pas en français dans de nombreux cas. Cela apparaît aussi, quand il s'agit de l'emploi ou du choix de la préposition qui est, souvent, basé sur la traduction littérale de celle qui aurait été utilisée dans la construction sémantiquement équivalente en arabe.

Les étudiants tentent de chercher des équivalences dans la langue arabe pour compenser le manque qu'ils ont dans la langue française. Ceci explique aussi les failles concernant les constructions syntaxiques qui ne se présentent pas de la même manière dans les deux langues.

En outre, nous avons senti une rupture ou un détournement du courant qui relie la structure de surface à la structure profonde. Cela nous laisse croire que les étudiants n'ont pas la compétence linguistique nécessaire leur permettant de développer leur performance. Ce phénomène est dû, certes, à un encadrement insuffisant lors du processus d'apprentissage antérieur dans les trois niveaux scolaires ; mais, aussi, à un laxisme qui caractérise les étudiants qui, malgré leur conscience du statut qu'ils sont appelés à assumer, ne font pas assez d'efforts pour remédier à la situation et ce malgré les conseils que leur prodiguent les enseignants de français langue étrangère.

Conclusion générale.

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que de nombreux étudiants de quatrième année de licence de français à l'université de Ouargla ne disposent pas de compétences intériorisées permettant de produire spontanément des séquences correctes dans la langue cible et ce, malgré un processus d'apprentissage de plusieurs années. Leurs copies d'examen montrent, en effet, que des règles apprises antérieurement ne sont pas appliquées lorsqu'il s'agit de s'exprimer par écrit en français ; ils sont visiblement confrontés à des difficultés qui altèrent considérablement leur progression.

Les erreurs relevées sont de plusieurs types et l'on constate que le phénomène touche à tous les domaines de la grammaire française, qu'il s'agisse de l'orthographe, de la morphologie ou de la syntaxe.

Les étudiants font des erreurs d'orthographe ce qui les empêchent de bien écrire les mots, ils fautent aussi dans le domaine de la morphologie qui se manifeste par les erreurs de conjugaison et les désinences des mots. Les écarts par rapport aux normes grammaticales de la langue française sont immenses et même la syntaxe parties essentielle de la grammaire n'échappera pas aux malformations causées par les étudiants dans leurs productions.

Ainsi, nous avons constaté que les étudiants produisent des phrases dépourvues de constituant immédiat ou d'élément essentiel de la phrase et cela change carrément le statut de la phrase pour la rendre, de ce fait, agrammaticale c'est-à-dire non conforme aux règles syntaxiques du français. Par ailleurs les étudiants de langue française ne maîtrisent même pas les règles régissant la formations des constructions syntaxiques qui sont primordiales tant qu'au niveau de combinaison que celui de la hiérarchisation afin de donner à la phrase un aspect d'une phrase complète par rapport à la structure et au sens.

Ces erreurs montrent à quel point les étudiants sont incompetents du fait de leur non maîtrise des normes qui régissent le fonctionnement de la langue française. En fait et comme nous l'avons souligné, la maîtrise d'une langue

Conclusion générale.

étrangère se fait par une acquisition par la voie de l'apprentissage, si bien que la performance de l'étudiant repose sur la compétence développée au cours de l'apprentissage.

Toute fois, il s'avère que cette compétence n'a pas atteint le seuil suffisant qui permettent un maniement de la langue française. La compétence en fait est le résultat d'une accumulation de connaissances, du moins des rudiments, de la langue française qui seront intériorisées pour qu'elles soient spontanées lors de leur usage.

Ce paramètre primordial qui est l'intériorisation des normes grammaticales de la langue française permet, en fait, aux apprenants d'avoir un détecteur automatique qui fonctionne simultanément avec la pratique de cette langue et intervient de la sorte à éviter de commettre des erreurs de grammaire.

Ceci dit, l'intériorisation aide à former une compétence intuitive qui rendra la pensée compatible avec les nouvelles normes de la langue étrangère acquises et ce dans le but d'éviter toute production ou manifestation écrite non conforme aux règles exigées.

De ce fait nous croyons que les étudiants ont accumulé un grand retard par rapport à ce que devait être leur cas actuellement vu la durée de leur apprentissage. Cet état ne peut se résoudre, du moment que le cadre pédagogique est opportun, que par la fourniture d'un grand effort de responsabilité et d'honnêteté envers eux même et envers la société et cela par un suivi rigoureux et déterminé de leur cursus et d'assumer leur tache de futurs enseignants. Les étudiants doivent prendre conscience de leurs faiblesses et d'y atteler à les surmonter par tous les moyens disponibles qui leur sont offerts.

Les solutions à ces problèmes sont assez nombreuses et notre champ d'étude ne nous permet pas d'y ouvrir des brèches dans ce sens. Toutefois, cela permettrait

Conclusion générale.

d'ouvrir de nouvelles voies à entreprendre pour prendre en charge la résolution des problèmes que rencontrent les étudiants de langue française langue étrangère.

Le thème, que nous avons étudié, peut s'étendre encore sur d'autres recherches et sur d'autres interrogations qui intéresseront la sociolinguistique concernant le rapport de l'apprentissage avec la société, ou la didactique qui pourrait chercher d'éventuelles méthodes et de nouveaux programmes pour l'amélioration de l'enseignement du français langue étrangère.

La maîtrise de la langue française exige une connaissance parfaite ou du moins suffisante des règles qui régissent son fonctionnement. Une grande partie de ces normes concerne la grammaire qui, considérée comme l'ossature de toute langue donnée, est fondamentale à tout exercice cohérent de la langue que ça soit au niveau de l'oral ou au niveau de l'écrit. C'est pourquoi son enseignement occupe une place importante dans les écoles autant pour les apprenants natifs que pour les apprenants étrangers résidents hors de la France. C'est le cas de l'Algérie où la langue française est considérée comme la 1^{ère} langue étrangère du pays.

L'enseignement du français langue étrangère en Algérie est basé généralement sur l'écrit et se donne l'objectif de former des apprenants capables de produire des phrases grammaticales et conformes au bon usage du français. Cette démarche implique un processus d'apprentissage rigoureux de la grammaire dans tous les niveaux de l'enseignement pour atteindre cet objectif escompté.

Cependant, cet objectif n'est souvent pas atteint du moment que des anomalies et des erreurs sont observées dans les écrits des étudiants du français langue étrangère; des fautes qui concernent la syntaxe, l'orthographe, la morphologie etc. Cela résulte à des productions agrammaticales qui ne respectent pas les normes de la langue française.

C'est pour cela que nous avons entrepris ce travail pour mettre en lumière ce phénomène des erreurs grammaticales et pour vérifier la compatibilité des écrits des étudiants avec les règles de grammaire du français en vigueur. Autrement dit, notre analyse se veut une vérification de la grammaticalité des phrases produites par les étudiants et, aussi, de relever les transgressions qui s'y trouvent. Cela nous permet de vérifier le degré de la maîtrise des normes grammaticales et de la langue française, mais aussi de comprendre les raisons de l'échec du processus de l'apprentissage.

The mastery of the French language requires a perfect knowledge or at least enough of the rules governing its operation. Much of the standards of grammar, which considered the backbone of any language, is fundamental to any exercise coherent language it is at the level of oral or written. That's why teaching is an important in schools for both native learners and learners foreign residents outside of France. This is the case of Algeria where French is considered the first language of the country.

The teaching of French language in Algeria is usually based on written and gives the objective to train students capable of producing grammatical sentences and consistent with good use of French. This involves a rigorous process of learning grammar in all levels of education to achieve this desired.

However, this goal is often not achieved as long as anomalies and errors were found in the writings of students of French foreign language errors involving grammar, spelling, morphology, etc.. This results in ungrammatical productions that do not meet the standards of the French language.

That is why we undertook this study to highlight the phenomenon of grammatical errors and to verify the compatibility of the writings of students with French grammar rules in force. In other words, our analysis is intended as a verification of grammaticality of sentences produced by the students and also meet the transgressions there. This allows us to check the degree of mastery of the standards of grammar and of the French language, but also to understand the reason for the failure of the process of learning

التمكن من اللغة الفرنسية يتطلب معرفة كاملة أو على الأقل ما يكفي من القواعد التي تحكم عملها. الكثير من المعايير من القواعد ، والتي تعتبر العمود الفقري لأية لغة ، هو أمر أساسي لممارسة أي لغة متماسكة هو على مستوى شفوية أو مكتوبة. هذا هو السبب في التدريس في المدارس مهمة لكلا الأم المتعلمين والدارسين الأجانب المقيمين خارج فرنسا. هذا هو الحال في الجزائر ، حيث تعتبر الفرنسية هي اللغة الأولى في البلاد. ويستند عادة على تدريس اللغة الفرنسية في الجزائر على الخطية ويعطي الهدف لتدريب الطلاب قادرة على إنتاج الجمل النحوية وبما يتسق مع الاستخدام الجيد للغة الفرنسية. وهذا ينطوي على عملية صارمة من تعلم النحو في جميع مستويات التعليم لتحقيق هذا المطلوب. ومع ذلك ، غالبا ما يكون هذا الهدف لم يتحقق طالما وجدت مفارقات وأخطاء في كتابات طلاب اللغة الفرنسية اللغة الأجنبية التي تنطوي على أخطاء النحو والإملاء والتشكيل ، وما إلى ذلك. هذه النتائج في الإنتاج غير قواعد التي لا تستوفي معايير اللغة الفرنسية. هذا هو السبب في أننا أجرى هذه الدراسة إلى تسليط الضوء على هذه الظاهرة من الأخطاء النحوية والتحقق من مدى توافق كتابات الطلاب مع القواعد النحوية الفرنسية في القوة. وبعبارة أخرى ، فإن المقصود تحليلنا باعتبارها grammaticality التحقق من الأحكام التي ينتجها الطلاب ويجتمع أيضا تجاوزات هناك. وهذا يسمح لنا للتحقق من درجة إتقان معايير النحو واللغة الفرنسية ، ولكن أيضا لفهم سبب فشل عملية التعلم.

Bibliographie.

- BESSE Henri, PORQUIER Rémy, Grammaires et didactique des langues, Coll. « Langues et apprentissage des langues », Ed. Hatier/Didier. France, 1991.
- CHOMSKY. N, Aspects de la théorie syntaxique, Ed. The Massachusetts of Technology. Cambridge, U.S.A, 1965. Traduit de l'anglais par MILNER. J, C, éditions du Seuil. Paris, 1971.
- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Ed. Larousse. Paris, 1999.
- DUBOIS. J et LAGANE René, La nouvelle grammaire du français, Ed. Larousse. Paris, 1995 pour la présente édition.
- DUBOIS, J et DUBOIS-CH. Françoise, Eléments de linguistique française, Coll. « Langues et langage », Ed. Librairie Larousse. Paris, 1970.
- DUBOIS. J, Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations, Coll. « Langues et langage », Ed. Larousse. Paris, 1969.
- GREISSELS Denis, Eléments de syntaxe générale, Coll. « Linguistique nouvelle », Ed. Presses Universitaires de France. Paris, 1995.
- GREVISSE Maurice, Précis de grammaire française, 2^{ème} édition, ENAL. Alger, 1993.
- KERBRATE Orecchioné Katherine, L'énonciation, 4^{ème} édition, Armand Colin. Paris, 2002.

Bibliographie.

- LE GOFFIC Pierre, Grammaire de la phrase française, Coll. « Hachette université langue française », Ed. Hachette Supérieur. Paris, 1993.

- LE QUERLER Nicole, Précis de syntaxe française, Ed. Presse Universitaire de Caen. France, 1994.

- MARTINET André, Syntaxe générale, Ed. Armand Colin. Paris, 1985.

- MARTINET André, Eléments de linguistique générale, Coll. « U », n° 1145, Ed. Librairie Armand Colin. Paris, 1967.

- MAINGUENEAU Dominique, Syntaxe du français, Coll. « Les fondamentaux » n° 08, 2^{ème} édition, Hachette Supérieur. Paris, 2008.

- MONNERET Ph et RIOUL René, Questions de syntaxe française, Coll. : « Linguistique nouvelle », Ed. Presses Universitaires de France. Paris, 1999.

- Mounin George, Dictionnaire de la linguistique, 4^{ème} édition, Quadrigé. Paris, 2004.

- NADEAU Marie et FISHER Carole, La grammaire nouvelle : la comprendre et l'enseigner, édition, Gaëtan Morin éditeur. Québec, Canada, 2006.

- PETIOT Geneviève, Grammaire et linguistique, Coll. « Campus linguistique », Ed. Armand Colin. Paris, 2000.

- RADHOUANE Nebil, Syntaxe descriptive, Coll. « Collection pédasup » n° 49, Ed. Academia Bruylant. France, 2007.

Bibliographie.

- Riegel Martin, Christophe Jean et Rioul René, Grammaire méthodique du français, 3^{ème} édition, Presses Universitaires de France. Paris, 2004.
- SOUTET Olivier, La syntaxe du français, Coll. « Que sais-je ? », 3^{ème} édition, Presses Universitaires de France. Paris, 1989.
- TOURATIER Christian, Analyse et théories syntaxiques, Coll. « Langues et langage », Ed. Publication de l'Université de Provence. France, 2005.

Sites

- Google.fr
- Encarta 2009
- Wikipedia

Revue scientifique

- Cnrs
- Persée
- Métropoles
- Cairn
- Erudit

Table des matières

Introduction générale	3
Chapitre I : La grammaticalité.	
1- La grammaire	8
1-1 Définition de la grammaire.....	9
1-2 Les trois types de grammaire.....	10
1-3 Objets d'étude de la grammaire.....	13
2 Les normes et les classes grammaticales	15
2-1 Les normes grammaticales.....	16
2-2 Les classes grammaticales.....	17
3 La grammaticalité	21
3-1 Définition de la grammaticalité.....	22
3-2 Grammaire et grammaticalité.....	24
3-3 Grammaticalité des locuteurs d'une langue étrangère.....	29
Chapitre II : Les constructions syntaxiques.	
1- La syntaxe	33
1-1 Définition de la syntaxe.....	33
1-2 Les fonctions syntaxiques.....	35
2 Les constructions syntaxiques	41
2-1 Définition de la construction syntaxique.....	41
2-2 Formation des constructions syntaxiques.....	42
3- La phrase unité supérieure de la syntaxe	45
3-1 La phrase.....	45
3-2 Les types de la phrase.....	49
3-3 Les modalités de la phrase.....	54

Chapitre III :	Présentation et analyse du corpus.	
1-	Présentation du corpus.....	57
1-1	Définition du corpus.....	57
1-2	Choix du corpus.....	57
1-3	Méthode de l'analyse.....	58
2-	L'analyse du corpus.....	59
2-1-	La grammaticalité dans les écrits des étudiants.....	59
2-2-	L'orthographe.....	64
2-3-	La morphologie.....	69
3-	L'analyse syntaxique.....	74
3-1-	Les constructions syntaxiques.....	74
3-2-	Les fonctions syntaxiques.....	77
3-3-	Analyse du résultat.....	82
	Conclusion générale.....	85
	Bibliographie.....	88
	Annexe.....	91